

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION
REGION DU LAC
DEPARTEMENT DE MAMDI
SOUS-PREFECTURE DE BAGA SOLA

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU CANTON NGUELEA

Période 2016 à 2019



Elaboré par la population du canton

Avec l'appui financier et technique du PADL/GRN

Et l'accompagnement de SOS SAHEL INTERNATIONAL TCHAD

Mois et année de finalisation du PDL (Octobre 2015)

Table de matières

Liste de SCHEMA	iiiiv
Liste des Abréviations	ivv
Introduction	1
I. Généralités sur le canton.....	5
1.1. Milieu physique	5
1.1.1. Localisation géographique.....	5
1.1.2. Caractéristiques physiques.....	7
1.1.2.1. Relief	7
1.1.2.2. Climat	7
1.1.2.3. Hydrographie	8
1.1.3.2. Végétation et Flore.....	8
1.1.3.3. Faune	9
1.2 Milieu humain	11
1.2.1. Historique du canton.....	11
1.2.2. Caractéristiques démographiques	11
1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle	12
1.2.4. Organisations modernes.....	14
1.2.5. Les intervenants	14
1.2.6. Les infrastructures	15
1.3. Activités économiques	19
1.3.1. Agriculture	19
1.3.2. Élevage	20
1.3.3. Pêche.....	21
1.3.4 Commerce.....	21
1.3.5 Artisanat	21
II. Diagnostic participatif du canton et options de développement par domaine	22
2.1. Agriculture, Elevage, pêche	22
2.1.1 Résultats du diagnostic	22
.....	23
2.1.2 Les axes prioritaires de développement	25
2.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	27

2.2.1 Résultats du diagnostic	27
2.2.2 Les axes prioritaires de développement	29
2.3. Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)	30
2.3.1 Résultats du diagnostic	30
2.3.2 Les axes prioritaires de développement	32
2.4. Santé-Eau potable-Assainissement.....	35
2.4.1 Résultats du diagnostic	35
2.4.2 Les axes prioritaires de développement	36
2.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	37
2.5.1. Résultats du diagnostic.....	37
2.5.2. Les axes prioritaires de développement	38
2.6. Affaires sociales-Genre	39
2.6.1. Résultats du diagnostic.....	39
2.6.2. Les axes prioritaires de développement	40
2.7. Gouvernance-Sécurité-Paix (y compris gouvernance au sein des organisations) .	41
2.7.1. Résultats du diagnostic.....	41
2.7.2. Les axes prioritaires de développement	42
III. Sommaire des grands axes de développement des différents domaines.....	43
IV. Projets de développement sur la durée du plan	47
4.1. Agriculture, Elevage, pêche	47
4.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	50
4.3. Economie.....	52
4.4. sante-Eau potable-Assainissement	53
4.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	56
4.6. Affaires sociales-Genre	58
4.7. Gouvernance-Paix -Sécurité	60
V. Mécanisme de la mise en œuvre, de pilotage et de suivi du programme d'actions.....	62
5.1 Mécanisme de la mise en œuvre des actions	62
5.2 Stratégie de pilotage et de suivi du programme.....	62
5.3 Planning annuel de travail.....	66
5.3 Planning annuel de travail/ 2016.....	66
Conclusion.....	72
Annexes	74

LISTE DE SCHEMA

Schéma de zonage	5
Schéma des ressources naturelles	8
Schéma des infrastructures	17

LISTE DES ABREVIATIONS

ADC	Association de Développement du Canton
ALV	Animateur Local Volontaire
APE	Association des Parents d'Élèves
ARV	Anti-Rétro-Viraux
CCD	Comité Cantonal de Développement
CDA	Comité Départemental d'Action
CIVD	Comité Inter Villageois de Développement
COSAN	Comité de Centre de Santé
CS	Centre de Santé
CPON	Consultation Post-natale
CPN	Consultation Prénatale
CT	Commission Thématique
DP	Diagnostic Participatif
FED	Fonds Européen de Développement
FIT	Front Inter Tropical
FONAJ	Fonds National d'Appui à la Jeunesse
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
IDE	Infirmier Diplômé d'État
IMC	International Medical Corps
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
OSC	Organisation de la Société Civile
PADL-GRN	Programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion de Ressources Naturelles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDL	Plan de Développement Local
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PMH	Pompe à Motricité Humaine
SODELAC	Société de Développement du Lac
ST	Services Techniques
UE	Union Européenne

UMOCIR	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquise

INTRODUCTION

Contexte général d'élaboration du PDL

Durant plusieurs décennies, les diverses interventions de l'Etat et autres partenaires techniques et financiers au profit des communautés rurales ont donné des résultats mitigés. Ceux-ci ont toujours opéré sans la prise en compte des vrais problèmes et préoccupations des populations. En effet, les actions sont généralement réalisées selon une approche thématique et descendante, planifiées par les responsables des projets et des services déconcentrés de l'Etat sans l'implication de la population cible.

Au sortir de la conférence nationale souveraine en janvier 1993, l'État Tchadien a décidé de la décentralisation du pays. Le processus est matérialisé par la création d'un ministère chargé de la décentralisation et le redécoupage des entités administratives en régions, départements, sous-préfectures et communes / cantons. A cet effet, en attendant l'achèvement du processus de la décentralisation qui doit aboutir à la mise en place de ces collectivités territoriales décentralisées, le Programme d'Appuis au Développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles (PADL-GRN), un programme mis en place par le gouvernement en partenariat avec l'Union Européenne et financé par le 10^{ème} FED et l'État tchadien, est étroitement lié à la décentralisation et a pour finalité de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté des populations rurales. Il appuie les populations rurales des différents cantons à élaborer leur Plan de Développement Locaux (PDL).

Le Canton Nguelea dans la région du Lac Tchad fait partie des cantons appuyés par le PADL-GRN. Ce canton, est l'un des 11 que compte le département de Mamdi dans la région du Lac. En effet, le canton regorge des potentialités sous diverses formes, plus particulièrement en ressources naturelles (ouadis et polders) et humaine (jeunesse de sa population : 67,75% enquête de terrain). Plusieurs programmes, projets et services techniques de l'Etat ont réalisés des actions et poursuivent encore leur intervention dans le canton. Il s'agit entre autres : de la production de plants pour le reboisement ; la lutte contre les épizooties et à des intoxications alimentaires dues à l'emploi abusif de produits phytosanitaires ; la fixation des dunes pour lutter contre l'ensablement des ouadis ; la réalisation des forages d'eau ; la construction des parcs de vaccination, l'aménagement des ouadis et polders, etc.

Toutes ces actions réalisées n'ont pas contribué à une amélioration des conditions de vie de cette population. La population fait face aux problèmes de famines quasi récurrentes et l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable). Ce qui les obligent à s'enfermer dans une logique de survie et, ne parviennent pas à réfléchir réellement sur les problèmes qu'elles rencontrent et d'en trouver des solutions appropriées.

La politique de décentralisation en cours, prônée par le Gouvernement par la mise en place des collectivités territoriales et qui devrait offrir des opportunités aux populations, n'est pas effective dans son ensemble. Le gouvernement n'a pas totalement délimité le ressort territorial des collectivités et les niveaux de planification sont encore restés au niveau national et sectoriel.

Parmi les prérogatives qui seront transférées aux collectivités locales figure la planification, ce qui explique l'élaboration d'un document de planification pour une

meilleure prise en charge des problèmes. Ce document est appelé Plan de Développement Local (PDL). Le Plan de Développement Local qui est un instrument de négociation financière pose la problématique du développement et définit les axes stratégiques d'intervention en termes d'accès aux services sociaux de base, les secteurs productifs, la gestion des ressources naturelles, la structuration et l'organisation des populations, etc.

Le canton Nguelea n'est pas resté en marge et s'est aussi inscrit dans cette dynamique de changement en termes de développement. L'action qui est mise en œuvre par SOS SAHEL vise à accompagner la population du canton à la structuration et à la planification de son développement. L'appui technique et financier est assuré par le PADL-GRN.

LE PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET A LA GESTION DE RESSOURCES NATURELLES (PADL-GRN) :

Le PADL-GRN est un programme mis en place dans le cadre de la coopération entre l'État Tchadien (par le biais du Ministère du plan et de la coopération Internationale : MPCI) et l'Union Européenne (Financement 10^{ème} FED). Il s'agit d'un programme de coopération décentralisée et de développement local basés sur des programmations plus élaborées qui interviendront quand la décentralisation sera effective au Tchad.

Le PADL-GRN contribue au développement durable des zones rurales et appuie le secteur de la culture et de l'art en milieu urbain, en accordant une place prépondérante aux bénéficiaires avec de niveaux de décisions dictées par le principe de subsidiarité. Dans sa réalisation, les processus et les réalisations physiques reçoivent une attention égale, dans le souci de promouvoir très fortement des thèmes transversaux tels que la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et le genre, et de faire progresser la méthodologie d'intervention dans un contexte non décentralisé où la déconcentration est peu ressentie.

La population du Tchad est à plus de 80%¹ rurale, et l'État rencontre d'importantes difficultés pour lui fournir les services publics de base qu'elle mérite et d'appuyer son développement. Le présent programme vise, dans sa première composante de développement local en zone rurale, à répondre aux attentes essentielles des populations, aussi bien en termes d'infrastructures rurales, sociales ou productives, que pour la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, qui fournissent l'essentiel de leurs revenus, et assurent leur survie en cas de crise, notamment alimentaire.

Les populations rurales du Tchad sont particulièrement peu structurées et mal organisées et cela est aggravé par de mauvaises pratiques de gouvernance qui handicapent et freinent leur développement. C'est pourquoi, ce programme accorde une place primordiale à l'accompagnement structurant des initiatives et à l'adoption de pratiques de bonne gouvernance locale. Il est également conçu pour s'adapter à des

¹ Recensement de la population 2009 !!!!!

réalités locales très diversifiées à tous les points de vue (écologique, économique, social, etc.) afin que les populations elles-mêmes se prennent en charge pour son développement.

Objectifs du plan de développement local :

L'objectif principal visé à travers l'élaboration du PDL est de doter le canton Nguéléa d'un document de négociation des financements conformément aux principes de la décentralisation et de la bonne gouvernance.

Son but est de définir une vision du développement cantonal à court et moyen terme sur la base d'un bilan diagnostic et des propositions de solutions et d'actions qui sont programmées de manière participative.

Les préoccupations auxquelles répond le PDL sont :

- La planification du développement économique, social et culturel à l'échelle cantonale ;
- La structuration et l'aménagement de l'espace cantonal pour la recherche d'un meilleur équilibre ;
- La croissance durable de l'économie locale et la réduction de la pauvreté ;
- La protection de l'Environnement ;
- L'égalité des chances entre les sexes ;
- La contribution au processus de décentralisation.

Les résultats attendus du PDL sont entre autres :

- Une planification et la formulation des projets de développement ;
- Une meilleure adaptation des programmes des investissements de l'État et des bailleurs de fonds aux réalités locales et aux aspirations des communautés de base ;
- La mise au point d'instruments et d'outils aptes à aider les responsables des Associations de développement cantonal (ADC) du canton Nguéléa dans la prise des décisions ;
- Le renforcement du cadre de coordination et de concertation entre les différents acteurs du développement local.

Après les considérations méthodologiques, le présent document est divisé en deux grandes parties : une première partie qui fait le bilan des diagnostics et une seconde partie qui fait ressortir la planification proprement dite.

Méthodologie d'élaboration du PDL

Le plan de développement cantonal a été élaboré selon une approche participative en plusieurs étapes allant de la prise de contact avec les autorités, à la validation du document en passant par les ateliers cantonaux de sensibilisation, de la mise en place des structures, de diagnostic participatif, de formulation des idées de projets et de

priorisation des projets. Les communautés villageoises avec leur Association de Développement Cantonal ont pris part très activement dans le processus de cette planification participative. Les différents acteurs du développement cantonal dont les services techniques déconcentrés de l'État, les ONG, les autres projets y intervenant ont été étroitement associés à ce processus.

Sur le plan de la démarche méthodologique, les trois cent douze (312) villages du canton ont été regroupés en 12 groupes de villages sur la base et les critères permettant de construire des zones homogènes. Le choix de ces zones homogènes a été axé sur les critères pertinents tels que le voisinage des villages, les liens de parenté, les relations entretenues, l'histoire, l'accès et l'exploitation d'une ressource commune : source d'eau, école, zone de pâturage, marché etc.

Cette démarche méthodologique qui a été adoptée pour l'élaboration du PDL est articulée autour des étapes suivantes :

L'élaboration du Plan de Développement Local (PDL). Cette intervention porte sur :

- La synthèse des diagnostics villageois et grappes-villageois ;
- L'établissement des priorités techniques entre les villages. Les outils d'aide à la décision tels que les ratios de population, le choix de secteur prioritaire, sont utilisés pour aider à la sélection des actions de développement retenues au niveau cantonal ;

La catégorisation des projets prioritaires retenus. Les idées des microprojets sont d'abord réparties en sept domaines principaux de développement : Environnement et Gestion de Ressources Naturelles, Agriculture/Élevage/Pêche, Économie, Santé, Éducation, Affaires Sociales & Genre, Jeunesse/Culture/Sport.

- . Ensuite, à l'intérieur de chaque domaine, ils sont classés par ordre de priorité ;
- La monétarisation du PDL : Les coûts indicatifs des principaux microprojets sont utilisés pour quantifier monétairement le PDL et aborder la question des contreparties financières et en nature des populations bénéficiaires.

L'élaboration du PDL multisectoriel : On peut trouver dans ce document :

- Les actions pouvant être menées avec des partenaires de proximité
- Les actions dont la mise en œuvre repose sur des interventions de l'État ou des services techniques.
- Les actions inter-villageoises.

La mise en œuvre des actions envisagées implique de la part de l'ADC des démarches de recherche de financement auprès des potentiels bailleurs.

Toutes ces étapes ont été conduites par 3 animateurs, 1 chef de projet et un secrétaire appuyés par la Direction exécutif de l'ONG.

C'est sur la base de cette démarche que les résultats de la planification ont été approuvés par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus.

I. GENERALITES SUR LE CANTON

1.1. MILIEU PHYSIQUE

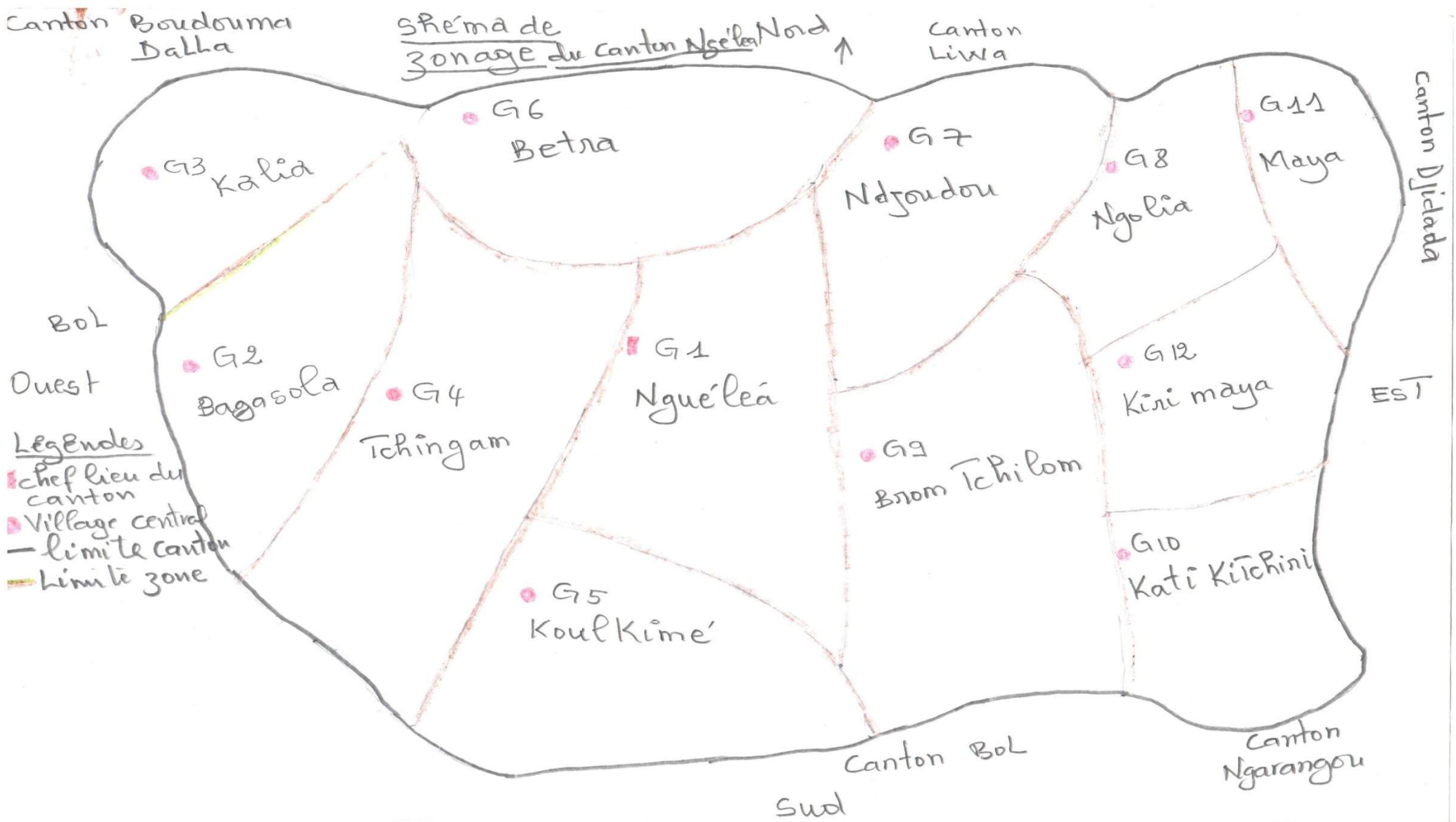
1.1.1. Localisation géographique

Le canton Nguéléa se trouve dans la sous préfecture de Baga Sola, département de Mamdi, région du Lac. Il se trouve dans la partie nord-est de la région du Lac.

Il est limité :

- Au Nord par les cantons Liwa et Kiskra ;
- A l'Ouest par le canton Bol ;
- Au Sud par les cantons Ngarangou et Bol ;
- A l'Est par le sultanat du Kanem.

Le chef lieu du canton est Nguéléa et se trouve à environ 45 km de Bol, chef lieu de la région et du département. On y accède par piste et par voie lacustre du côté Ouest. Le canton compte 318 villages.



1.1.2. Caractéristiques physiques

1.1.2.1. Relief

Le relief du canton est caractérisé par la présence des dunes de sable et des zones de dépression qui conduisent à la formation des ouadis. Les dunes sont généralement orientées du nord-est au sud-ouest et en perpétuel mouvement provoqué par les vents dominants.

1.1.2.2. Climat

Le climat est de type sahélien, caractérisé par l'alternance d'une longue saison sèche qui dure 8 mois (mi-octobre à mi-juin) et une saison pluvieuse qui s'étale sur le reste de l'année.

La pluviométrie moyenne annuelle oscille autour de 300 mm mais les perturbations climatiques font que par moment on peut enregistrer des quantités inférieures. Pendant certaines années, les pluies sont précoces (entre avril et mai) et elles ne permettent pas l'installation correcte des cultures qui se solde par la perte des semences.

Les données pluviométriques recueillies en 2015 dans le secteur de la SODELC pour le canton Nguéléa se présentent comme sui:

TABLEAU I : Les données pluviométriques du canton Nguéléa pour l'année 2015

Périodes	Canton Nguéléa	
	Quantité (mm)	Nombre (jours)
Avril	0	0
Mai	0	0
Juin	1	1
Juillet	57,7	3
Août	143,3	9
Septembre	10	2
Octobre	0	0
Total	212	15

1.1.2.3. Hydrographie

Le canton Nguéléa est touché par les bras du Lac-Tchad dans sa partie Ouest et Sud-ouest... A cela s'ajoute l'eau de la nappe phréatique peu profonde.

Il y a également l'eau de ruissellement qui alimente les mares pendant la saison de pluie surtout dans les ouadis.

Mais ces derniers temps, avec les fluctuations pluviométriques, les eaux du Lac-Tchad ont diminué de leurs superficies et les mares tarissent pour la plus part dès la fin de la saison de pluie.

1.1.3.1. Sols

Le sol du canton Nguélea est du type argilo-sablo-limoneux et sablo-limoneux. Cependant, l'on note par endroit la présence de sols dont la nature produit du natron et restent incultes à la production végétale. Les sols argilo-sablo-limoneux se rencontrent dans les ouadis et/ou polders et sont favorables aux cultures de maïs, du blé, d'haricot, de maraichage, etc.

Les sols limono-sableux se trouvent sur les dunes de sables et favorables à la culture du pénicilaire, du sorgho, et de niébé.

Ces sols sont aujourd'hui confrontés à plusieurs menaces qui concourent à leur dégradation. Il y a les phénomènes naturels et humains :

- **Le phénomène naturel** : l'avancée du désert causée par le réchauffement climatique, la mauvaise répartition pluviométrique etc. Les sols deviennent donc de plus en plus pauvres, les ouadis et/ou polders diminuent de leurs superficies du fait de l'ensablement.
- **Les phénomènes humains** : la coupe abusive du bois de chauffe et de bois d'œuvre, la surexploitation agricole (manque de fertilisant organique) qui fait perdre la fertilité du sol, le surpâturage, le feu de brousse, l'utilisation des produits phytosanitaires inadaptés etc.

Mis à part l'existence des services forestiers et les textes légaux et réglementaires portant sur la protection de l'environnement, il n'existe pas des méthodes traditionnelles pour la lutte contre ces phénomènes.

1.1.3.2. Végétation et Flore

La végétation du canton Nguélea est caractérisée par une steppe qui est une formation végétale des zones semi arides relève du domaine sahélo saharien.

Le couvert végétal du canton Nguélea est composé des espèces suivantes qui sont entre autres :

Le leptadonia pyrotechnica, Accacia nilotica, Salvadora persica, zizyphus mauritiana, zizyphus africana, balanites egyptiaca, accacia albida, accacia senegal, commiphora africana, accacia radiana, tafeyna tebeca, azadirachta indica, Phoenix dactylifera etc.

Les formations herbacées sont constituées principalement des graminées annuelles telles que : *Aristida* SP, *Cenchrus biflorus*, etc.... Cette végétation herbacée joue un rôle important dans l'alimentation du bétail.

1.1.3.3. Faune

La faune du canton Nguéléa est pauvre car les conditions climatiques n'y sont pas favorables pour le développement des espèces certaines animales. On peut toutefois rencontrer quelques espèces comme :

La gazelle, le chacal, le chat sauvage, le lapin, l'écureuil, la pintade, le singe, le renard, etc. on peut rencontrer également l'hyène.

Certaines espèces comme l'hyène et le chacal sont en voie de disparition.

Les causes de ces disparitions sont entre autres le manque d'abri, le feu de brousse, le braconnage, etc.

Face à ces phénomènes, aucune mesure n'est prise au niveau local pour sauver le patrimoine faunique du canton. Toutefois, il y a les services forestiers de l'Etat et les textes légaux et réglementaires pour la protection de l'environnement et des espèces animales.

Canton Boudouma
Dalla

Schema de Ressource Naturel du canton Ngadea









Nord ↑

Canton Lixia

Canton Didada

Bol

Est

- Ouest
- Legendes:**
-  Ouadis
 -  Bœuf
 -  Dune de sable
 -  Forêt
 -  Cours d'eau
 -  Limite zone
 -  chef lieu du canton
 -  Village Central



Sud

1.2 MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique du canton

Le canton Nguelea est une entité administrative créée par l'administration coloniale sur la demande des dignitaires représentant les trois communautés sœurs à savoir les Ngala, les Kairaou et les Souroumbou. Il est situé tout le long de la bordure du Lac-Tchad.

La communauté à l'origine de Nguelea est originaire de YEGUIL à côté de Noukou dans l'actuel région du Kanem où elle fut établie par le passé avant sa progression vers le Lac-Tchad à cause de razzias et autres agressions durant le 18^e siècle. Arrivée au Lac, cette communauté se distingua de la communauté autochtone de la chefferie Boudouma de Bougourmi établie avant elle dans cette région par sa pratique de la religion musulmane. Cette pratique qui n'est pas celle de la chefferie traditionnelle autochtone est d'ailleurs la source de la dissension et de refus d'allégeances de la communauté Kanembou au chef Boudouma. Cette communauté sous la direction de MAINA ABDOUMI s'installa à Kindjiria en 1903. Après plusieurs années des mauvaises cohabitations avec les Boudouma, commença alors une lutte d'émancipation de la communauté Kanembou vis-à-vis de la communauté Boudouma dirigée par KALLAH KOROMI. Dans cette lutte pour l'émancipation de sa communauté, MAINA ABDOUMI a été déporté à Fort Archambault (actuel Sarh) pour son insoumission au chef de canton Boudouma. Son fils TCHARI MAINAMI continua à revendiquer les droits à la reconnaissance et sa lutte se solda par la création du canton Kanembou de Nguelea dont il fut le premier chef de canton. Il y régna de 1903 à 1950 date de son décès. Il fut succédé par son fils AFFONO TCHARIMI qui régna de 1950 à 1988. A sa mort la succession est dévolue à son fils MAMADOU AFFONO qui régna au trône jusqu'en 2000. Après le décès de ce dernier, une guerre de succession s'est déclenchée entre son fils aîné YOUSOUF MAMADOU AFFONO et MOUSSA AFFONO, petit frère du défunt. Commence alors une dissension interne au sein de la famille sur la personne qui devra présider au destin du canton. L'équipe de médiation mise en place à cet effet a tenté en vain d'amener les parties à un consensus. Devant le statu quo, la médiation a obtenu l'accord de deux parties pour procéder à une élection. Les électeurs sont les chefs de villages du canton. En attendant l'élection cantonale, le cousin du défunt MAI MAHAMAT TCHARI fut désigné pour assurer la transition pendant neuf (09) mois et ce, de décembre 2000 à septembre 2001. A l'issue de cette élection, c'est YOUSOUF MAMADOU AFFONO, fils aîné du défunt qui a été élu à 92 voix contre 79 pour son adversaire.

1.2.2. Caractéristiques démographiques

La population du canton Nguelea est estimée à 91960 habitants. Elle est composée majoritairement des Ngala, Kairaou et Souroumbou. Ces 3 groupes forment ce qu'on appelle la communauté DALLA YAKOU. A cela il faut ajouter la présence de la communauté KADJIDI dans la partie Est du canton. Il y a aussi d'autres minorités d'éleveurs telles que les Gorane, Arabes et peuls et des pêcheurs telles qu'Haoussa, Kanouri venus du Nigeria, Niger, Mali, etc..

Cette population est concentrée vers la partie Ouest (Baga-sola) du fait non seulement de la présence des polders qui permettent la production agricole, du développement de la pêche ainsi que de l'élevage mais aussi pour son statut de chef lieu de la sous préfecture, donc du grand centre administratif, du centre commercial par excellence. A cela, il faut ajouter la présence d'un camp de réfugié Nigériens fuyant les exactions de la secte BOKO HARAM dénommé « camp de DARSALAM » installé à 12 Km au nord de Baga-sola. En plus des réfugiés Nigériens, il ya également plusieurs retournés et déplacés des îles du Lac Tchad augmentant la densité de la population de cette zone. De même dans la zone de Sud-ouest, la présence des grands polders productifs a permis la concentration des populations. Dans ces deux zones Nord-ouest et sud-ouest, les éleveurs sont concentrés avec leurs bétails du fait de vaste zone de pâturages ; la présence des bras du Lac et de leur proximité avec le Nigeria.

Les mouvements migratoires se font d'abord à l'intérieur du canton pour faire du commerce dans les marchés hebdomadaires.. Il y a également des mouvements vers les cantons voisins comme canton Bol, Liwa, Canton Dallah, etc et dans les Iles du Lac Tchad à la recherche des terre cultivables, du pâturage, pratiquer la pêche et pour faire du commerce. Ce mouvement est périodique et respecte les saisons de pluies et donc la campagne agricole.

L'exode rural se fait vers les pays voisins à savoir le Nigeria, Le Niger, la Libye et à l'intérieur du pays. Ces mouvements des bras valides du canton se font presque toute l'année à la recherche de l'emploi et de bien être des familles restées aux villages.

1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle

Politiquement le canton est dirigé par un chef de canton appelé *MAI*, assisté d'un adjoint appelé « *Yerima* ». Ce dernier est issu de la famille cantonale. Un appui est donné par quelques notables qui siègent au palais. Le chef de canton est chargé de prévenir et régler les conflits, maintenir l'unité et la fraternité entre les populations de son canton et des cantons voisins. Dans son administration il existe un service chargé de la collecte des recettes relatives aux taxes civiques qui sont versées au trésor public.

Le chef de canton représente une autorité morale dans sa circonscription. Les jugements se passent au palais en présence des notables et des goumiers. Ces derniers sont sous la responsabilité du chef de canton ou de *Yerima*. Les goumiers sont des soldats qui se déplacent à dos de cheval et chargés de faire exécuter les décisions prises au palais cantonal.

Sur le plan de l'administration territoire, le chef de canton est représenté dans les grands centres par des personnes appelées *Wokil*, chargées de jouer les mêmes rôles que le chef de canton dans leurs zones d'exercice. Il faut préciser que ces *Wokil* sont majoritairement issus de la famille cantonale. Ils ont sous leurs responsabilités un certain nombre de villages auxquels ils peuvent gérer certaines affaires administratives et en rendre compte au chef canton. Le canton est organisé en village où les mêmes types d'organisation se retrouvent : les chefs de villages sont appelés *MARA* qui travaillent en collaboration avec les *Wokil* et avec l'appui de ses notables. Ils sont

nommés par le chef de canton à travers une décision cantonale ; il existe des personnes qui gèrent la terre dans chaque village : ceux-là sont appelés *MARA KATIE*.

L'organisation judiciaire du canton Nguéléa se présente de la manière suivante : au niveau du village le jugement est rendu par le chef de village ou Mara. Les Wokil eux, sont compétents pour connaître des litiges relevant de leurs zones de responsabilités ou ceux qui sont présentés devant eux en appel de jugement rendu par les chefs de villages. Quant au chef de canton, il est compétent pour connaître les litiges en appel de jugement rendu par les Wokil ou toute autre affaire de haute importance. Il faut ajouter que dans la plupart des litiges, c'est le règlement à l'amiable qui est privilégié. Dans la majeure partie de la gestion des conflits le coran est utilisé comme à la prise de décision. Dans le cas où il y a contestation de la décision rendue, l'affaire est renvoyée devant les juridictions compétentes du pays.

Sur le plan culturel le canton dispose d'une organisation de la jeunesse dirigée par un chef de jeune appelé *Mallah*. Ce dernier est assisté d'une femme appelée *Goumsou* dont le rôle est l'organisation de la junte féminine. Les deux sont nommés par le chef de canton suivant plusieurs critères notamment la sagesse, la capacité de mobilisation, la notoriété, une bonne connaissance de la culture du canton entre autres. Cette organisation de la jeunesse est souvent sollicitée pour agrémenter les mariages, diverses fêtes, et autres manifestations culturelles dans le canton et ailleurs.

La majeure partie de la population de ce canton est de confession musulmane. Toutefois, il faut signaler la présence des personnes d'autres religions qui séjournent dans le canton. En ce qui concerne les cérémonies religieuses, elles s'effectuent sous la responsabilité des chefs religieux qui sont des imams. Ils ont aussi la responsabilité d'organiser des grandes prières pour implorer Dieu en cas de catastrophes naturelles. Les fêtes les plus importantes dans le canton sont :

- ↳ la fête marquant la fin du ramadan ; et
- ↳ la fête de la tabaski ou fête de mouton ;
- ↳ la fête marquant la naissance du Prophète Mohamed (sws).

Ces fêtes sont des véritables occasions de réjouissance populaires et des retrouvailles. Plusieurs ressortissants du canton viennent d'ailleurs pour fêter en famille.

Le mariage se fait selon la coutume musulmane. Il consiste en une demande de main de la fille par la famille du prétendant. Les parents de la jeune fille la consulte et cette dernière donne son agrément ou son refus à cette demande de main. Cependant dans la pratique locale ce sont les parents de la jeune fille qui décide à sa place. Le mariage n'est pas seulement l'union entre l'homme et la femme mais un rapprochement entre deux familles. D'où l'implication des parents dans la gestion de cette union. Le montant de la dot est fixé par la famille de la fille. Le problème qui se pose dans la communauté est celui du mariage précoce et forcé qui a pour conséquences l'abandon du foyer par la femme, les difficultés d'accouchement dues à la non maturité des organes génitaux des jeunes filles, les mortalités maternelles et néo natales, les fistules obstétricales, etc.

En ce qui concerne la gestion du foncier, dans les faits, la terre appartient à la communauté villageoise ou clan qui s'est installé en premier sur le terroir. C'est ainsi

que les chefs de village et les chefs de terre restent les principaux responsables de la terre ou Mara Katié. Ils sont chargés à ce titre par le chef de canton de :

- ↳ procéder à la répartition de la terre entre les villageois ;
- ↳ attribuer des parcelles à toute personne qui en fait la demande ;

↳ veuillez aux cérémonies rituelles pour garantir la paix dans le village ou le canton.

1.2.4. Organisations modernes

Le niveau de structuration et d'organisation des populations du canton est relativement faible.

Elles se caractérisent en général :

- ↳ Une faible représentativité/légitimité des membres ;
- ↳ Une absence de procédures démocratiques et aptitude à rendre compte à leurs membres ;
- ↳ L'existence de textes de base ;
- ↳ Le document de reconnaissance officiel ;
- ↳ La non application des textes en vigueur ;
- ↳ Le non respect de procédure de création des groupements
- ↳ Un déficit de communication entre les membres et les responsables ;
- ↳ Une mauvaise gestion financière ;
- ↳ Une faible connaissance des techniques de la gestion de leurs activités ;
- ↳ L'absence d'une finalité noble pouvant contribuer au développement du canton.

Ces organisations sont aussi impliquées pour celles qui sont mieux structurées dans le choix des priorités et la localisation des infrastructures et équipements. Ce qui se traduit par leur contribution dans le choix des investissements pour répondre aux besoins prioritaires des populations, et une valorisation suffisante des potentialités existantes.

Parmi ces organisation il y en a qui mènent des activités orientées particulièrement dans le social et pour cela font des cotisations.. La finalité des ressources financières mobilisées est de répondre aux obligations sociales de leurs membres (décès, mariages, baptême).

1.2.5. Les intervenants

- ↳ SOS-SAHÉL International Tchad : Elle accompagne la population à élaborer son Plan de Développement Local à travers le projet d'accompagnement des Organisations de la Société Civile, des Comités Cantonaux de Développement et de la population rurale à la planification locale.
- ↳ Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)

Le PNSA intervient dans le domaine agricole en mettant à la disposition des populations du canton des matériels de labour notamment les tracteurs à des prix subventionnés. En plus, il appuie les groupements organisés en les dotant d'un kit

composé d'un forage d'eau, d'une motopompe et accessoires, des matériels aratoires et d'intrants, semence agricole contre un versement numéraire variant de 225 000 à 250 000 FCFA.

↳ Société de Développement du Lac (SODELAC)

La SODELAC, Société de Développement du Lac, est une société anonyme créée le 05 Août 1967 par Ordonnance n° 22/PR/DPD en remplacement de SEMABLE (Secteur d'Expérimentation et de Modernisation agricole du Blé). La SODELAC bénéficie d'une assistance technique et financière du Gouvernement et des Bailleurs de fonds.

Le personnel technique qui intervient dans le canton est composé d'un chef de zone et d'un animateur. Sa mission dans le canton consiste à :

- appuyer les organisations villageoises et paysannes en conseil technique ;
- accompagner dans la création des groupements villageois ;
- l'assainissement et la structuration des groupements existants ;
- suivi et l'appui conseils aux groupements ;
- IMC (International Medical Corps)

ONG humanitaire, l'IMC intervient dans le canton pour prendre en charge les enfants malnutris aigus et sévères et suivre les femmes enceintes à partir du 6^{ème} mois de grossesse jusqu'au 2^{ème} mois après l'accouchement.

Par ailleurs, l'ONG intervient dans le renforcement des capacités du personnel de santé dans le canton.

- AIDE Bambini

Cette ONG d'origine Italienne intervient dans la prise en charge des enfants atteints de malnutrition aiguë et modérée.

- Unicef : malnutrition et Wash

Organisation du système des Nations Unies ; l'UNICEF intervient dans la prise en charge des enfants malnutris, dans l'appui au système scolaire, dans l'appui des écoles par les manuels didactiques, dans le domaine de l'eau, hygiène et assainissement, **etc.**

1.2.6. Les infrastructures

Il n'y a pas une grande diversité d'infrastructures dans ce canton. Toutefois, on peut citer quelques-unes qui sont les bâtiments scolaires, les centres de santé, les pompes à motricité humaine et les pylônes de télécommunications mobiles.

1.2.6.1 : les infrastructures scolaires :

En termes d'infrastructure scolaire, le canton Nguélea dispose de neuf (09) écoles primaires, de deux (02) CEG et d'un lycée. Si nous considérons le nombre d'enfants en âge de scolarisation (7 à 16 ans du canton) qui est de 29785 et en prenant en compte l'ensemble des élèves du canton qui est chiffré à 3500, nous enregistrons un taux de scolarisation de 11.75%.

Pour ce qui est du nombre d'enseignants par rapport au nombre des élèves dans les établissements du canton, il ressort un ratio moyen de 42.17 élèves pour 1 enseignant. Ce qui est légèrement en dessus des normes pédagogiques exigées par l'éducation nationale qui dit qu'il faut 1 enseignant pour 40 élèves.

Par rapport au nombre d'élèves par salle de classe, il ressort des enquêtes de terrain qu'il y a au total 52 salles de classes pour 3500 élèves. Ce qui donne en moyenne 67.30 élèves par classe. Ce qui est largement en dessus de la moyenne pédagogique nationale qui est de 40 élèves par salle de classe.

Ces écoles sont dirigées financièrement par des Associations des Parents d'Elèves (APE). Ces associations font le suivi des enseignants affectés dans ces établissements, le suivi des élèves, la sensibilisation des parents d'élèves dans la prise en charge de leurs progénitures, développent des plaidoyers auprès des autorités administratives pour bénéficier de certains avantages tels que l'affectation des maîtres, les dotations en matériels didactiques, etc.

1.2.6.2 Les infrastructures de santé

Pour ce qui est des infrastructures sanitaires, à Nguelea, il y a un centre de santé construit en matériaux durables. Il y a également des centres de santé à Ngolio, à Kalea, à Koulikimé, à Tchingam, à Maya, à Tourotouroye, Ndjoudou koura, Galli et à Baga-sola.

Le taux de fréquentation moyen des centres de santé dans le canton Nguléléa est de 41%. Soit une répartition par sexe dont 70% représente les femmes et 30% des hommes.

Les pathologies dominantes dans le canton sont, par ordre d'importance, la diarrhée, les infections respiratoires chez les enfants particulièrement, les traumatismes dus aux multiples accidents de la circulation, le paludisme et les infections sexuellement transmissibles. En cas de suspicion au VIH-SIDA dans les centres de santé de l'intérieur du canton, les patients suspectés sont référés au district à Baga-sola pour des analyses approfondies avant toute confirmation.

D'après les éléments d'enquêtes et des investigations auprès du centre de santé, il y a en moyenne 18392 personnes pour un centre de santé alors que la norme fixée par le Ministère de la santé est de 6000 habitants par centre de santé. En ce qui concerne le personnel de santé ; on a enregistré 39 agents pour 8 centres de santé et un district sanitaire alors que la moyenne du personnel par centre de santé est à au moins 03 personnels. Enfin, il est noté une population de 2358 habitants pour un agent de santé. La norme nationale serait de 2000 habitants pour un infirmier.

1.2.6.3 : infrastructures marchandes :

Quant aux infrastructures marchandes, il y a quatre (04) marchés hebdomadaires dans le canton : un à Nguelea, un à Baga-sola, un à Ngolio et un à Tourotouroye mais ils sont construits en matériaux sommaires. Ces marchés sont gérés par les autorités

cantonales. Par ailleurs, il n'y a pas de magasins de stockage dans le canton. Ce qui met en difficultés les producteurs qui ont du mal à conserver longtemps leurs récoltes.

1.2.6.4 infrastructures hydrauliques :

Quant aux infrastructures hydrauliques, on rencontre des pompes à motricité humaines dans certains villages du canton. Dans l'ensemble du canton, il est recensé 166 forages à pompe à motricité humaine qui alimentent les 91960 habitants que compte le canton. Ce qui donne une moyenne de 554 habitants pour un forage. Or, d'après les normes proposées dans le schéma directeur de l'eau au Tchad ; il faut 300 habitants au plus pour un forage. Autrement dit, il y a un réel problème d'eau de boisson dans le canton Nguelea. Il faut signaler par ailleurs que ces 166 forages dans le canton sont inégalement répartis dans les villages, car certains villages continuent à utiliser l'eau des puits ouverts et de fleuve insalubre à la consommation humaine. Ce qui a pour conséquence le développement des maladies liées à l'eau notamment la diarrhée.

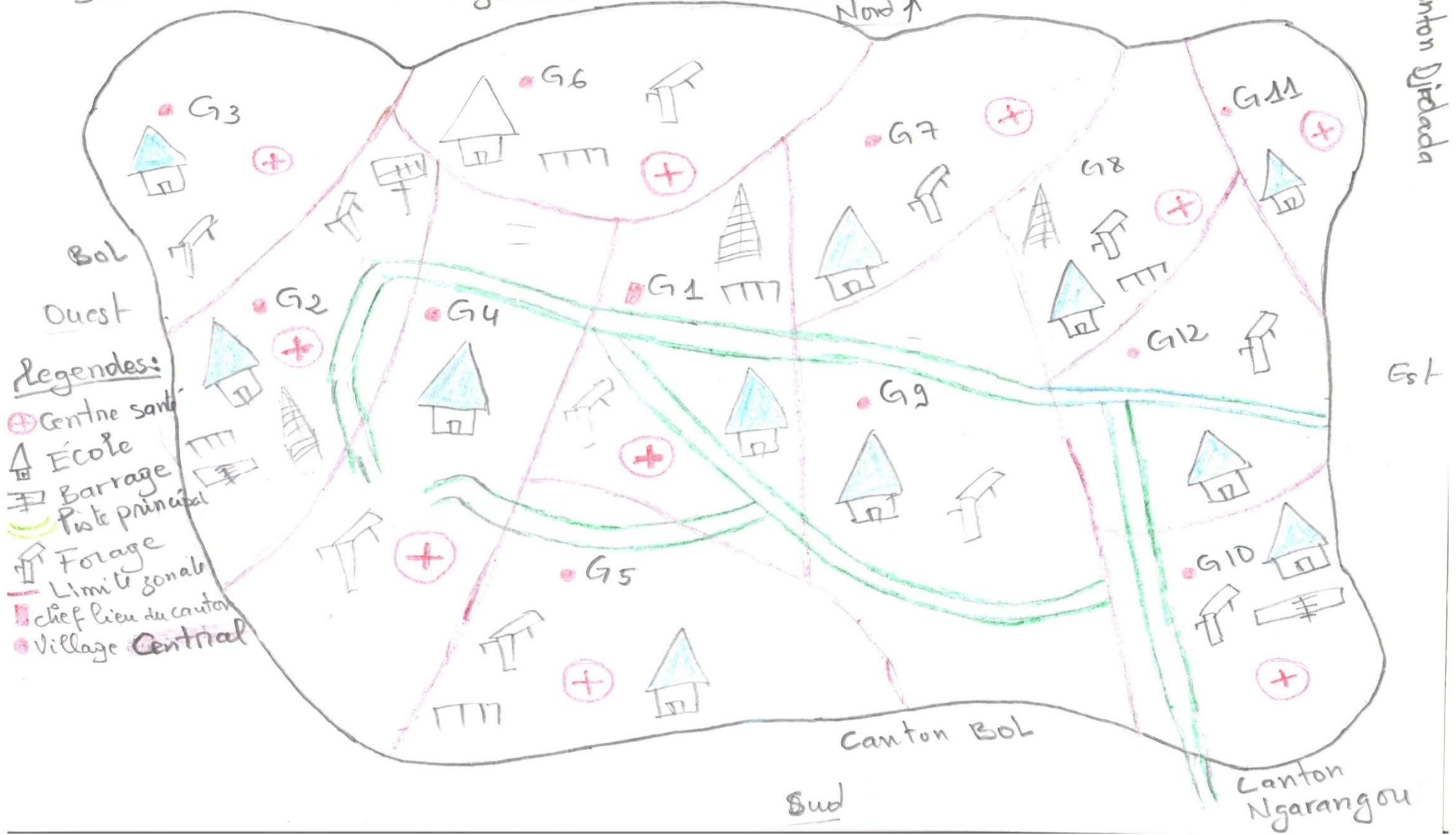
1.2.6.5 Les infrastructures de communication

Le canton compte 06 pilonnes installées par les compagnies de téléphonie mobile répartie sur canton Nguelea. Il s'agit des réseaux d'Airtel et de Tigo qui arrosent les villages du canton qui sont ainsi reliés au monde extérieur. Ces réseaux facilitent énormément les échanges et contribuent de ce fait au développement du canton par la célérité des messages à faire passer entre les usagers. Ceci constitue un atout de développement énorme pour le canton vu l'état désorganisé des axes routiers.

En plus de ce moyen moderne de communication, il y a le réseau routier qui permet de relier les villages du canton entre eux et les localités bordant le canton.

Malheureusement, ce réseau semble en très mauvais état du fait que par le phénomène de l'ensablement poussé de la zone, il n'y a pas d'itinéraire fixe : chaque passager et usager crée son passage sur le sable ou suit les empreintes des usagers qui l'avaient devancé. A cela s'ajoute l'existence des réseaux fluviaux qui relient les villages du canton, les cantons voisins et le canton avec les pays voisins (Nigeria et Niger) au moyen des pirogues motorisées.

Canton Boudouma Dalla
 Schéma des infrastructures
 du Canton N'gueléa



- Legendes:
- ⊕ Centre santé
 - 🏫 École
 - 🛑 Barrage
 - 🛣️ Piste principale
 - 🚰 Forage
 - Limite zonale
 - 🏠 chef lieu du canton
 - Village Central

1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

1.3.1. Agriculture

L'agriculture constitue la base des activités économique du canton. Dans le canton, du fait des caractéristiques des sols dunaires et de l'exploitation des ouadis et polders dans la production agricole, il y a deux types de production.

L'agriculture sur les dunes de sable est réservée essentiellement pour la culture du mil pénicilaire et du niébé. Le rendement du mil pénicilaire à l'hectare est en général faible (en moyenne 300 kg) compte tenue de la pauvreté des sols due à l'érosion éolienne accentuée par les variations pluviométriques. Vu le caractère aléatoire de pluie, certains paysans optent pour le semi à sec afin de bénéficier les première pluies. Cette pratique se fait en fin Mai ou début juin. Ces sols ne sont pas fertilisés de manière générale, ce qui contribue à la faiblesse de la rentabilité de production. Cette situation s'empire année après année. Ces difficultés cumulées ne permettent pas l'éclosion de cette activité sur les sols de dunes. Les paysans s'adonnent de moins en moins à produire sur ce type de sols. Ils s'orientent davantage vers les sols des ouadis et polders.

Il existe un nombre important des ouadis/polders fertiles dans le canton. L'agriculture dans les ouadis se rapporte essentiellement au maraichage mais l'on y trouve des cultures pluviales telles que les céréales. De manière générale, ces ouadis offrent des possibilités de faire trois campagnes agricoles qui se succèdent de la manière suivante :

- ↪ la campagne pluviale qui s'étale de fin juin à fin octobre. Les principales cultures sont le mil pénicilaire le sorgho, le maïs et diverses légumes ;
- ↪ La campagne de contre saison froide, de novembre à février. Cette campagne est favorable à la production du blé et des cultures maraîchères, alors que le maïs peut être cultivé pendant tout le temps mais toutefois la campagne pluviale ;
- ↪ La campagne de contre saison chaude (de mars à juin), la période froide étant favorable à la production du blé et des cultures maraîchères. Le maïs se développe davantage pendant la campagne pluviale et la campagne de contre saison chaude. Dans les ouadis et polders, le niveau de la nappe phréatique est autour de 18 à 20m de profondeur pour ce qui concerne les forages. Ce qui facilite la mobilisation de l'eau d'arrosage. D'après les enquêtes de terrain, on a enregistré 226 polders et 73 ouadis mais 17 sont mis en exploitation. Alors que le besoin en alimentation va croissant au regard du niveau d'évolution de la population. Un total de 25 forages sont réalisés par les producteurs eux-mêmes ou par l'appui des certaines institutions de développement notamment le PNSA.

La pratique de plusieurs campagnes par an, est un facteur positif pour assurer la sécurité alimentaire des populations. Cependant, les problèmes auxquels l'agriculture est confrontée dans le canton sont entre autres : l'insuffisance et le mauvais usage des matériels agricoles, l'inadaptation des semences utilisées par rapport à la qualité des sols d'ouadis les attaques des ennemis de cultures, la mauvaise répartition pluviométrique, la pauvreté des sols et l'insuffisance dans l'encadrement des producteurs. A cela, il faut ajouter le faible nombre des ouadis sous exploitation par faute d'encadrement et d'intrants agricoles de tout genre. Il y a aussi le phénomène d'ensablement des ouadis et polders qui doit être considéré comme une problématique

importante à laquelle il faudra développer des stratégies afin d'endiguer l'avancée des dunes

Cette situation a pour conséquence l'exode rural d'où la réduction de la main d'œuvre pourtant précieuse pour soutenir et développer les activités agricoles. Cela se traduit par la baisse de la production agricole, l'insécurité alimentaire qui expose ainsi la population à la sous-alimentation et les enfants à la malnutrition.

A cela, il faut ajouter l'existence du polder de KINDJIRIA isolé par un barrage construit en 1986-1987 par la coopération italienne dans le cadre d'une subvention accordée à l'état Tchadien. Dans le cadre de contrôle d'eau, ce barrage est muni d'une vanne placée au centre de la digue et protégée par un tour métallique. Trente-six (36) ans après, sous l'effet conjugué de tassement et d'oxydation, la digue s'est affaïssée au point de la pose de la vanne. La tige s'est désolidarisée. Ce cisaillement a créé une obstruction de la conduite. Depuis 2012, l'inondation de ce polder n'est plus contrôlée. Il faut rappeler que, ce barrage peut dégager un espace cultivable de 500 ha. Cet important espace cultivable nécessite aujourd'hui la réhabilitation du barrage de KIDJIRIA.

1.3.2. Élevage

L'élevage est l'un des secteurs importants après l'agriculture dans le canton. La population autochtone pratique l'élevage des bovins, des camelins, des caprins, des ovins et de la volaille. Cet élevage constitue une source importante dans les revenus des ménages qui le pratiquent. L'élevage des équidés est pratiqué essentiellement pour assurer le transport des personnes. L'élevage de bovin et de camelin constituent un élevage contemplatif alors que les besoins de premières nécessités sont énormes et pouvaient être résolus par la vente de quelques têtes de bétails. L'élevage pratiqué est de type extensif et les troupeaux de bovins et des camelins parcourent des grandes distances à la recherche de pâturage. Compte tenu de l'insuffisance des pâturages en saison sèche et du manque d'eau, certains éleveurs sont dans l'obligation de pratiquer la transhumance vers les îles du lac Tchad. Cette pratique entraîne des pertes d'animaux et des conflits entre agriculteurs-éleveurs et/ou éleveurs-éleveurs qui se soldent par morts d'hommes.

On note par ailleurs, de façon périodique, la présence des éleveurs nomades et des transhumants arabes qui viennent séjourner autour de certains villages du canton entre les mois de juillet à octobre. Ces arabes éleveurs et transhumants sont d'origine des régions voisines ou venants du Niger.

Sur les 28026 ménages recensés dans le canton, il ressort les statistiques suivantes :

- **21562** ménages possèdent des bovins ;
- **2744** ménages possèdent des camelins ;
- **8711** ménages possèdent des asins ;
- **4180** ménages possèdent des équidés
- **7977** ménages possèdent des ovins
- **33248** ménages possèdent des caprins

Ce qui veut dire que le canton fait partie des zones de développement pastoral.

Le canton dépend du poste vétérinaire de Baga-sola peu opérationnel car l'accès aux produits reste très limité à cause de l'insuffisance, voire l'inexistence des produits de qualité. En cas de besoin, les éleveurs font recours aux « docteurs choukou » qui

ventent et administrent des produits d'origine douteuse qui font de ravage dans certains élevages du canton. Le secteur vétérinaire situé à Bol à travers des campagnes périodiques de vaccination contribue à la prévention de certaines épizooties mais uniquement orientées vers le gros bétail.

Outre les problèmes cités ci-dessus, il faut souligner que l'insuffisance de l'encadrement et le peu d'esprit d'ouverture des éleveurs constituent une des contraintes au développement du secteur.

1.3.3. Pêche

La pêche fournit des quantités importantes des poissons aux marchés, soit de la région même, soit les marchés des pays limitrophes. Elle est pratiquée dans la partie sud-ouest du canton suivant les bras du lac-Tchad. La pêche est pratiquée principalement par les populations riveraines. Les matériels utilisés sont principalement le filet et l'hameçon. La commercialisation des poissons pêchés dans le canton est plus exportée vers le Nigeria que vers l'intérieur du pays.

Les dures années de sécheresses répétées ont eu certainement des impacts sur la production halieutique du canton. Il ya également les problèmes de la gestion non durable dû à l'utilisation du filet à mailles prohibées. A cela s'ajoute le faible niveau d'organisation des pêcheurs.

1.3.4 Commerce

La population du canton Nguelea possède un sens développé pour le petit commerce. Les activités commerciales reposent en grande partie sur la vente des produits artisanaux, l'achat et la revente des produits agricoles issus des polders et ouadis du canton, les animaux sur pied, les produits manufacturés, etc.

Les quatre (04) marchés hebdomadaires du canton constituent les lieux par excellence des échanges économiques de la population. Ces marchés se tiennent régulièrement chaque vendredi à Nguelea, samedi à Baga-sola, dimanche à Tourotoyoye et mardi à Ngolio.

Cependant, la population du canton rencontre d'énormes difficultés liées au mauvais état des pistes rendant difficile les échanges, l'insuffisance des moyens de transport appropriés.

Les hangars et les étales du marché sont construits en matériaux sommaires. Le marché ne dispose pas de point d'eau potable ni de latrines.

En plus des marchés du canton, les commerçants du canton Nguelea fréquentent également à rythme régulier, d'autres marchés (Ngouboua, Tchoukoutalia, Liwa, Bol, etc.)

1.3.5 Artisanat

Le secteur de l'artisanat est très peu développé. Il est composé de l'artisanat d'art (poterie, vannerie, sculpture), l'artisanat de production (menuiserie, forge, couture) et l'artisanat de service (maçonnerie, mécanique).

II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON ET OPTIONS DE DEVELOPPEMENT PAR DOMAINE

2.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

2.1.1 Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
Faible production agricole.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible pluviométrie, - Forte présence des ennemis de culture, - Moyens de production archaïques, - Semences inadaptées ; - Faible niveau d'exploitation des ouadis et polders ; - Faible application des fertilisants organiques ; - Nature des sols dunaires ; - Manque de moyens financiers, - Manque de volonté - Insuffisance, d'encadrement des producteurs ; - Pauvreté des sols dunaires ; - Destruction des cultures par les éléphants et singes ; - Tracasseries des agents de l'environnement pendant le dessouchage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prix élevé des denrées alimentaires - Insécurité alimentaire, - Apparition des maladies du fait de la faiblesse des organismes humains ; - Exode rural des bras valides du canton, - Disparition des villages par la diminution des ressources vitales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des polders et ouadis fertiles (226 polders et 73 ouadis) - Faiblesse de la profondeur de la nappe phréatique ; - Jeunesse de la population - Volonté de la population à pratiquer l'agriculture, - Existence d'un service d'encadrement (SODELAC). 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur durable des ouadis - Former les producteurs en techniques de production agricole et maraichère, - Choix des semences améliorées, - Implication de l'Etat, - Instaurer les cultures de contre saison ; - Valoriser des matières organiques dans la production agricoles.

Diminution du cheptel	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de pâturage ; - Insuffisance d'agents vétérinaires qualifiés, - insuffisance des produits vétérinaires de qualité - Ignorance des éleveurs, - Contamination du pâturage par les pesticides agricoles de synthèse ; - Difficulté d'accès au pâturage dans les îles ; - Prédation sur le bétail ; - Insuffisance de point d'eau ; - Non reproductivité des animaux ; - Diminution du niveau de Lac Tchad ; - Avancée du désert par le phénomène d'ordre naturel et anthropique ; - Surpâturage ; - faible et mauvaise répartition pluviométrie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de capacité laitière et de corpulence, - Perte du pouvoir d'achat des éleveurs, - Diminution du cheptel, 	<ul style="list-style-type: none"> - Cheptel adapté au milieu, - volonté de la population à pratiquer l'élevage ; - Espace importante pour le parcours ; - Existence des services vétérinaires. - Vaste zone pour le pâturage, - Proximité avec les eaux du Lac ; - Nappe phréatique peu profonde ; - Existence des tracteurs pouvant développer les zones de pâturage. 	<ul style="list-style-type: none"> - établir des couloirs de transhumance ; - création des zones de pâturage, - Envoi d'agents vétérinaires qualifiés, - création et équipement des pharmacies vétérinaires villageoises, - sensibilisation des éleveurs sur l'importance de la vaccination du bétail, - sensibilisation des éleveurs à la maîtrise de l'effectif de leurs cheptels.
Diminution des produits de pêche	Groupe 3,4, 5, 9, 10,	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du niveau des eaux du Lac, - Moyens rudimentaires de pêche, - disparition des 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible pouvoir d'achat des pêcheurs, - prix élevé des produits de 	<ul style="list-style-type: none"> - Population active motivée pour la pêche - forte demande du poisson sur 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et équipement des pêcheurs en matériels adéquats de

		<p>certaines espèces poissons,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des matériels de pêche, - faible encadrement des pêcheurs, - Faible niveau d'organisation des pêcheurs - utilisation des filets à maille prohibée ; - méconnaissance des techniques modernes de pêche ; - manque des matériels modernes de pêches ; - insuffisance d'une politique de promotion du secteur de pêche. 	<p>pêche sur le marché,</p> <ul style="list-style-type: none"> - abandon du métier, - Pauvreté, - Chômage, - Exode rural. 	<p>le marché,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence des eaux du Lac Tchad - Existence du service de pêche. 	<p>pêche,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les pêcheurs sur le danger de l'utilisation des filets à maille prohibée ; - Organiser et structurer les pêcheurs ; - Former les pêcheurs en techniques de conservation du poisson.
--	--	--	---	---	--

2.1.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible production agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des polders et ouadis fertiles (226 polders et 73 ouadis) - Volonté de la population à pratiquer l'agriculture, - Faiblesse de la profondeur de la nappe phréatique ; - Existence d'un service d'encadrement (SODELAC) ; - Jeunesse de la population ; - Disponibilité de la main d'œuvre 	Créer des conditions favorables à la production agricole par une gestion durables des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la production agricole par la mise en valeur durable et concertée des ouadis et polders ;; - Disponibiliser les produits agricoles sur les marchés - Améliorer la sécurité alimentaire des populations.
Diminution du cheptel	<ul style="list-style-type: none"> - Cheptel adapté au milieu, - volonté de la population à pratiquer l'élevage ; - Espace importante pour le parcours ; - Existence des services vétérinaires. - Vaste zone pour le pâturage, - Proximité avec les eaux du Lac ; - Nappe phréatique peu profonde ; - Existence des tracteurs pouvant développer les zones de pâturage. 	Créer des conditions favorables au développement de l'élevage par l'organisation et la structuration des éleveurs, la création de zones de pâturage et la lutte contre les maladies des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Tracer les couloirs de transhumance ; - Améliorer la santé animale en rendant disponible les produits vétérinaires de qualité ; - Renforcer les structures vétérinaires en ressources humaines et en équipement.

<p>Diminution des produits de pêche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Population active motivée pour la pêche - forte demande du poisson sur le marché, - Existence des eaux du Lac Tchad - Existence du service de pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la production de pêche par la mise à disposition de moyens modernes ; - Outiller les pêcheurs par des techniques de pêches appropriées. 	<p>Augmenter le volume de produit de pêche par la mise à la disposition des pêcheurs des matériels modernes et l'organisation des formations à l'intention des pêcheurs.</p>
--	---	--	--

2.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

2.2.1 Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
Diminution du couvert végétal.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible pluviométrie, - Déboisement abusif, - Feux de brousse, - Ignorance de la population sur la gestion durable des végétaux ; - Destruction des plantes par les éléphants ; - Phénomène de l'ensablement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des réserves fauniques ; - Vent violent ; - Ensablement des ouadis et des villages, 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des espèces résistantes, - Existence des espèces rustiques - Possibilité de régénéscence d'espèces végétales, - Nappe phréatique peu profonde 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population sur l'importance de la préservation de l'environnement, - Créer une pépinière villageoise, - Encourager les actions de reboisement, - Création des aires protégées ; - Sensibiliser la population à l'importance des arbres dans la stabilisation des vents violents et l'avancée des dunes des sables.

Disparition de certaines espèces fauniques	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du couvert végétal - Faible pluviométrie - Faible niveau d'organisation de la population - Avancée du désert - Braconnage ; - Feux de brousse ; - Ignorance de la population sur l'importance des richesses fauniques, - Explosion démographique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de patrimoine écologique du canton - Baisse de la biodiversité ; - Des équilibres écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de certaines espèces fauniques adaptées au milieu - Existence d'une inspection forestière départementale - Existence des textes réglementaires sur la protection de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une politique communautaire de gestion des ressources naturelles - Sensibiliser les populations sur la gestion des ressources fauniques ; - Encourager la population au respect des textes réglementaires en matière de la faune
--	----------------	---	---	--	---

2.2.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Diminution du couvert végétal.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des espèces résistantes, - Existence des espèces rustiques - Possibilité de régénérescence d'espèces végétales, - Nappe phréatique peu profonde 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les actions de reboisement - Sensibilisation de la population sur la préservation de la végétation 	Restaurer le couvert végétal par des actions de reboisement.
Disparition de certaines espèces fauniques	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de certaines espèces fauniques adaptées au milieu - Existence d'une inspection forestière départementale - Existence des textes sur la protection de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un mécanisme de préservation des espèces en voie de disparition - Créer des réserves fauniques 	Restaurer la faune du canton

2.3. ECONOMIE (COMMERCE, CREDIT-EPARGNE, PISTES, ARTISANAT, TRANSPORT, INDUSTRIES, ...)

2.3.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Difficulté d'écoulement des produits locaux.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état ou absence de pistes villageoises, - Absence d'un marché de bétail - Faible niveau de transformation et de conservation des produits périssables - Insuffisance des moyens adéquats de transport. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte importante de produits périssables - Pauvreté cyclique, - Indisponibilité de certains produits alimentaires sur les marchés ; - Flambée des prix de certaines denrées alimentaires - Exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> - diversité de produits locaux, - dynamisme de la population ; - Forte demande des produits locaux sur les marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - , - Promouvoir les produits locaux, - Formation des producteurs aux techniques de transformation et de conservation,

Faible revenu de la population	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de marché, - faible niveau d'organisation des commerçants ; - insuffisance des AGR ; - absence d'une institution des micros finances de proximité ; - manque d'esprit de créativité ; - oisiveté des jeunes ; - insuffisance des moyens adéquats de transport. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pauvreté cyclique ; - Indisponibilité de certains produits alimentaires sur le marché ; - Flambée des prix de certaines denrées alimentaires, - Exode rural des bras valides ; - Délinquance chez les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre important des bras valides ; - Existence des ressources naturelles à valoriser (ouadis, polders, fleuve ...); - Existence du ministère des microcrédits 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'entrepreneuriat des jeunes ; - Faire les plaidoyers pour l'implantation d'une agence de micro-finance de proximité ; - Former les jeunes en techniques entrepreneuriales ; - Former et encourager les organisations dans le cadre des AGR.
Le chômage	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'initiatives entrepreneuriales ; - Peu de diversification d'activités génératrices de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre élevé de chômeurs - Exode rural - Forte dépendance des jeunes adultes des parents ; - Faible pouvoir 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse de la population (au moins 40.78% des jeunes de 18-40 ans) ; - Existence des ouadis productifs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les jeunes sur les techniques d'entrepreneuriat - Faciliter l'accès au micro crédit à la population ; - Promouvoir la

		<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des Moyens financiers de la population - Faible approvisionnement en produits manufacturés suite à la fermeture de la frontière du Nigeria ; - Taux élevé de l'analphabétisme - 	<ul style="list-style-type: none"> d'achat de la population - Augmentation des cas de brigandage ; - Augmentation du taux de consommation des stupéfiants 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un mécanisme étatique en faveur de la jeunesse (FONAJ, Ministère des microcrédits) ; - 	<ul style="list-style-type: none"> diversification des activités productives et les activités génératrices de revenus. ; - Facilité l'accès des ouadis au jeunes désœuvrés ; -
--	--	--	--	---	---

2.3.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
----------	-----------------------	---------------------------	---

<p>Difficulté d'écoulement des produits locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - diversité de produits locaux, - dynamisme de la population ; - Forte demande des produits locaux sur les marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'écoulement des produits locaux par l'amélioration de l'état des pistes rurales ; - Accompagnement des organisations des commerçants à la maîtrise des techniques de transformation et de conservation des produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'amélioration des pistes rurales - Former les organisations des producteurs aux techniques de transformation et de conservation des produits locaux périssables
<p>Faible revenu de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre important des bras valides ; - Existence des ressources naturelles à valoriser (ouadis, polders, fleuve ...); - Existence du ministère des microcrédits. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion des bras valides dans la vie active par la valorisation des ressources naturelles du canton ; - Former les jeunes en techniques entrepreneuriales 	<ul style="list-style-type: none"> - Combattre la pauvreté par la promotion de l'emploi des jeunes ; - Lutter contre l'exode rural des bras valides par la diversification des AGR dans le canton.
<p>Le chômage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engouement des populations pour mener les AGR - Environnement favorable pour le petit commerce - Marché hebdomadaire du chef-lieu de canton placé sur un carrefour - Jeunesse de la population (au moins 35.36% des jeunes de 18-40 ans) ; - Existence des ouadis et polders productifs ; - Existence d'un mécanisme 	<ul style="list-style-type: none"> - . - Encourager les jeunes à prendre des initiatives entrepreneuriales par la formation ; - Favoriser l'accès de la jeunesse aux ressources du canton 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les jeunes aux techniques de production agricoles, aux techniques de petits commerces (AGR), à l'artisanat ; -

	étatique en faveur de la jeunesse (FONAJ, Ministère des micro-crédits)		
--	--	--	--

2.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

2.4.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Difficulté d'accès aux soins médicaux,	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de centre de santé (19393/un centre de santé) - Insuffisance de médicaments ; - Faible fréquentation des formations sanitaires; - Faible consultation prénatale ; - Faible pouvoir d'achat de la population ; - Ignorance de la population ; - Insuffisance du personnel qualifié ; - Faible équipement sanitaire ; - Éloignement des formations sanitaires ; - Manque de sages femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mortalité maternelle et infantile élevée, - Auto médication ; - Fausse couche ; - persistance des maladies. 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre élevé de la population - Politique sanitaire de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - multiplication de centre de santé, - Sensibilisation de la population sur la fréquentation de formation sanitaire, - Sensibilisation de la population sur le danger de l'auto-médication - Affectation de personnel qualifié
Difficile accès à l'eau potable	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des forages d'eau potable ; - Nombre important de forages en panne ; - Inexistences des comités de gestion d'eau ; - Ignorance de la population ; - Manque de volonté de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'eaux insalubres ; - Prolifération des maladies hydriques 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de nappe phréatique et ouadis ; - Existence des artisans plombiers locaux ; - Proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des forages manuels et des châteaux d'adduction d'eau potable dans le canton ; - Réhabiliter les forages en panne ; - Mettre en place

		<ul style="list-style-type: none"> - population ; Moyen limité de la population. 		<ul style="list-style-type: none"> - avec le Nigeria pour acquérir des matériels hydrauliques 	<ul style="list-style-type: none"> - des comités de gestion d'eau dans les villages du canton ; - Sensibiliser la population sur les dangers de la consommation d'eau insalubre.
--	--	---	--	--	--

2.4.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Difficulté d'accès aux soins médicaux	<ul style="list-style-type: none"> - nombre élevé de la population - Politique sanitaire de l'Etat 	Améliorer l'accès aux soins sanitaire par le renforcement du système sanitaire du canton, par une amélioration des infrastructures et du personnel qualifié	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les soins sanitaires en rendant disponible les produits sanitaires et en renforçant les ressources humaines ; - Rapprocher les populations du canton des centres de santé par la multiplication des formations sanitaires.
Difficile accès à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de nappe phréatique et ouadis ; - Présence d'artisans réparateurs de forages dans la sous-préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des infrastructures hydrauliques du canton par la multiplication du nombre de forages d'eau potable ; - Réhabiliter les forages en panne 	Rendre disponible l'eau potable pour les populations du canton

2.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

2.5.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible scolarisation	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'écoles ; - Ignorance de la population sur l'intérêt de l'école ; - Insuffisance de matériels didactiques ; - Insuffisance d'enseignants qualifiés - Dysfonctionnement des APE ; - Programme scolaire non respecté ; - Manque de cantine scolaire ; - Insuffisance d'infrastructures scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous développement ; - Délinquance juvénile ; - Ignorance ; - Elévation du taux d'analphabétisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre d'enfants scolarisable - Existence d'une politique Etatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et équiper des écoles ; - former les maitres communautaires ; - Faire le plaidoyer pour l'affectation des enseignants qualifiés ; - Sensibiliser les parents à la scolarisation des enfants.
Non respect du programme scolaire		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'enseignants qualifiés - Retard lors de la rentrée scolaire - Manque de suivi régulier des enseignants dans leur poste - Nombre élevé des maitres communautaires - Dysfonctionnement des APE ; - Manque de suivi des 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de niveau - Taux élevé d'échec des élèves - Baisse de taux de scolarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre d'enfants scolarisable - Existence d'une politique étatique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Affecter des enseignants qualifiés - Assurer un suivi régulier des enseignants - Assurer une formation continue des maitres communautaires

		élèves.			
--	--	---------	--	--	--

2.5.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible scolarisation	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre d'enfants scolarisable - Existence d'une politique Etatique 	Améliorer la scolarisation des enfants en renforçant le système éducatif dans le canton par une multiplication du nombre d'infrastructures, des manuels didactiques et d'un personnel qualifié	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux de scolarisation des enfants dans le canton ; - Réduire le taux d'analphabétisme dans le canton.
Non respect du programme scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre d'enfants scolarisable - Existence d'une politique étatique. 	Faire respecter le calendrier de la rentrée scolaire par le suivi régulier des enseignants, la redynamisation des APE et la construction des infrastructures durables	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les programmes scolaires dans les écoles ; - Rendre opérationnels les APE.

2.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

2.6.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Sous-scolarisation des filles	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Poids de la tradition ; - Ignorance des femmes rurales, - manque d'initiative locale, - Mariage forcé, - mariage précoce, 	<ul style="list-style-type: none"> - vulnérabilité des femmes rurales, - dépendance des femmes rurales, - analphabétisme élevé des femmes - marginalisation de la femme dans le processus de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux élevé de la population féminine - Politique de l'État et ses partenaires en faveur de l'autonomisation de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population pour la scolarisation des filles ; - Créer les centres d'alphabétisation fonctionnelle - sensibiliser les femmes rurales sur les méfaits du mariage précoce
Pénibilité des tâches ménagères de la femme	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Poids de la tradition ; - Ignorance des femmes rurales ; - Eloignement des sources d'eau ; - Insuffisance de moulin dans le canton ; - Distance importante pour la recherche des bois chauffe 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité des femmes rurales ; - Taux élevé de fausse couche ; - Dépendance de la femme vis-à-vis de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des textes en faveur de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les hommes sur les droits de la femme ; - Créer les centres d'alphabétisation fonctionnels à l'endroit des femmes rurales ; - Lutter pour l'autonomisation de la femme

2.6.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Sous-scolarisation des filles	<ul style="list-style-type: none"> - Taux élevé de la population féminine - Politique de l'État et ses partenaires en faveur de l'autonomisation de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le taux de scolarisation des filles par la mise en place des mécanismes de prise de conscience des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux de scolarisation des filles par la sensibilisation des parents
Pénibilité des tâches ménagères de la femme	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des textes en faveur de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions sociales des femmes par la promotion des principes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Alléger les souffrances des femmes par la facilitation de l'accès aux services sociaux de base (eau, sources d'énergie, moulin, etc.) ; - Soutenir les organisations féminines dans les activités génératrices de revenu ;

2.7. GOUVERNANCE-SECURITE-PAIX (Y COMPRIS GOUVERNANCE AU SEIN DES ORGANISATIONS)

2.7.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Menace de secte Boko-haram	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de la zone avec le Nigeria, - Le chômage des jeunes, - Mauvaises interprétations des messages religieux ; - Consommation de la drogue ; - Chômage ; - Analphabétisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des frontières, - cherté de vie, - insécurité accentuée, - menaces quotidiennes sur les autorités cantonales ; - enlèvement, - décapitation, - immolation de la population ; - blocage des activités économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des forces de l'ordre ; - Existence des autorités traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur les méfaits de la secte BOKO HARAM - Lutter contre le trafic de drogue - Promouvoir à la création des emplois, -
Attitudes attentistes des organisations	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Création des organisations opportunistes ; - Organisations sans objectifs ; - Créations provoquées des organisations ; - Ignorance de la population ; - Analphabétisme de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible fonctionnalité des organisations ; - Faible contribution des organisations au processus de développement ; - Persistance du sous-développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre des organisations dans le canton ; - Existence des services d'encadrement de la SODELAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les membres des organisations sur la vie associative ; - Encadrer les organisations sur les orientations de développement.

2.7.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Menace de secte Boko-haram	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des forces de l'ordre ; - Existence des autorités traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la paix par des actions tendant à réduire le radicalisme; - Renforcer les capacités sécuritaires du canton pour lutter contre l'extrémisme violent; - Lutter contre le chômage des jeunes, - Lutter contre le trafic de drogue. 	Réduire l'extrémisme violent dans le canton ;
Attitudes attentistes des organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre des organisations dans le canton ; - Existence des services d'encadrement de la SODELAC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la créativité des organisations par l'encadrement des membres ; - Former les organisations sur les principes de développement. 	Favoriser la contribution des organisations dans le processus de développement du canton

III. SOMMAIRE DES GRANDS AXES DE DEVELOPPEMENT DES DIFFERENTS DOMAINES

Les grands axes de développement retenus par les populations du canton Nguéléa durant la planification de développement de leur canton et faisant partie du PDL s'inscrivent dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement retenus par les nations unies et le Plan National de Développement.

A travers un diagnostic participatif réalisé dans les différents groupes de villages du canton, les populations de ce canton ont analysé par domaine, tous les problèmes de développement. Ainsi, des pistes de solution ont également été retenues, les axes prioritaires de développement permettant à la population de résoudre les problèmes vécus dans les différents domaines.

Domaines	Problèmes majeurs	Axes prioritaires de développement	Projet retenu
Agriculture, Élevage, pêche.	Une faible production agro-Silvio-pastorale exposant la population à l'insécurité alimentaire et caractérisant une économie locale faible	Créer des conditions favorables à la production agro-Silvio-pastorales pour assurer la sécurité alimentaire et soutenir l'économie locale.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des producteurs à l'exploitation des ouadis et polders. - Aménagement et mise en valeur des ouadis - Réhabilitation de barrage hydro agricole de kindjiria - Formation des producteurs en techniques culturales - formation des producteurs sur les techniques de lutte contre l'ensablement des ouadis et polders aménagés - Appui en matériels agricoles semences maraichères et intrants agricoles - Formation des producteurs en technique des défenses contre les destructeurs des cultures (éléphants et hippopotames) - création des pharmacies vétérinaires villageoises - sensibilisation des éleveurs sur l'importance des la vaccination du bétail - formation des animateurs vétérinaires

			<ul style="list-style-type: none"> - construction des parcs de vaccination - sensibilisation des éleveurs au stockage des résidus des récoltes - sensibilisation des pêcheurs sur l'importance d'être en groupement - structurer et encadrer les pêcheurs - appuyer les organisations de pêcheurs en matériels de pêche adéquate. - former les pêcheurs en techniques de conservation du poisson.
Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	Dégradation continue de l'environnement du fait des phénomènes naturels et des mauvaises pratiques humaines.	Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles à travers des actions de protection et de reboisement des sites menacés.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population contre le phénomène de la désertification et de l'ensablement.; - Création des pépinières villageoises - Formation des pépiniéristes villageois - Faire le reboisement des zones menacées par la désertification ; - Création des haies vives autour des polders et ouadis menacés - Sensibiliser les femmes sur l'utilisation d'autres sources d'énergie que le bois.
Économie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)	Difficulté d'écoulement des produits du fait des mauvais états des pistes rurales, du manque des techniques de conservation, faible organisation des	Formation des producteurs en technique de conservation des produits et par une organisation des commerçants	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des producteurs en technique de conservation des produits locaux. Structurer et former les commerçants - Octroi des subventions dans le cadre des Activités Génératrices de Revenu - dotation des groupements en matériels de transformation et de conservation.

	commerçants.		
Santé-Eau potable-Assainissement	Faible accès des populations aux soins de santé et à l'eau potable.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du système sanitaire du canton par une amélioration des infrastructures et du personnel ; - la facilitation de l'accès à l'eau potable par la multiplication des forages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA - recruter et former les matrones et les relais communautaires - sensibiliser les femmes sur la Consultation Périnatale (CPN) et la Consultation post Natale (CPON) - sensibiliser la population sur la fréquentation des structures sanitaires - création de centre de santé - construction et équipement des centres de santé - Construction d'un château d'eau avec le système photo voltaïque. - Installation des forages manuels ; - Construction d'un abattoir -
ÉducationJeunesse-Culture-Sport	Faible scolarisation des enfants due aux mauvaises conditions d'étude, insuffisance des enseignements qualifiés et de l'ignorance des parents	Renforcer le système éducatif par la sensibilisation des parents, multiplication des infrastructures scolaires, affectation du personnel qualifié et la dotation en manuels didactiques	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des parents pour la scolarisation des enfants - Appuis à la scolarisation des filles par la sensibilisation - Formation des maitres communautaires - Appuis à la création des écoles communautaires - Construction et équipements des établissements scolaires - Création et construction d'un collège d'enseignement général - création et construction des centres d'alphabétisation des adultes.
Affaires sociales-	Mauvaises conditions de la femme du fait	Améliorer les conditions sociales des femmes par la promotion des	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un centre de formation en couture au profit des femmes

Genre	des difficultés d'accès aux services sociaux de base, de faible niveau d'instruction et du poids de la tradition.	principes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et par la scolarisation massives des filles.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des hommes sur les droits de la femme - Appui à la scolarisation des filles et lutte contre le mariage précoce par la sensibilisation des parents et des leaders religieux. - Appui aux femmes du canton dans le processus de développement en redynamisant les groupements féminins par la formation. - Octroi des subventions aux organisations féminines dans les Activités Génératrices des Revenus. Exemple : moulin, machine à patte, etc - Appui à la création et à la construction d'un centre d'alphabétisation en faveur des femmes
Gouvernance -Paix – Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Menace de ;la secte Boko Haram - Faible implication des organisations au processus de développement du canton due à leur attitude attentiste 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le phénomène de la secte Boko Haram la sensibilisation - Amener la population à la prise de conscience sur l'importance de la vie associative pour un développement harmonieux ; - Former les membres des organisations sur les orientations de développement.. - Promouvoir la créativité des organisations par l'encadrement des membres. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur le danger des sectes religieuses ; - sensibilisation des jeunes sur les dangers de la drogue et de l'exode. - former les membres des groupements sur la vie associative - Former les membres des organisations en techniques de montage de projet. - Sensibilisation sur la prévention et la gestion du conflit agriculteurs-éleveurs et conflits fonciers ;

IV. PROJETS DE DEVELOPPEMENT SUR LA DUREE DU PLAN

4.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

Titre du projet : Renforcement des capacités des producteurs (agriculteurs, pêcheurs et éleveurs pour assurer une sécurité alimentaire dans le canton	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Sensibilisation des producteurs à l'exploitation des ouadis et polders.	Ngoudorom Léa Mala kouta Nguéléa Déguil 1,2,3 Tchouloumrom Kamkoura Kouloum	CCD, ST	12 000 000	7%	2016
2. Aménagement et mise en valeur des ouadis.	Ngoudorom Léa Mala kouta Nguéléa Déguil 1,2,3 Tchouloumrom Kamkoura Kouloum	CCD, ST	70 000 000	7%	2017
3. Réhabilitation de barrage hydro agricole de kindjiria	Kindjiria	CCD, ST	250 000 000	7%	2017
4. Formation des	Ngoudorom	CCD, ST	14 000 000	7%	2016

producteurs en techniques culturales.	Léa Mala kouta Nguéléa Déguil 1,2,3 Tchouloumrom Kamkoura Kouloum Kindjiria, Woleirom, Tchingam				
5. formation des producteurs sur les techniques de lutte contre l'ensablement des ouadis et polders aménagés.	Ngoudorom Léa Mala kouta Nguéléa Déguil 1,2,3 Tchouloumrom Kamkoura Kouloum Kindjiria, Woleirom, Tchingam	CCD, ST	12 000 000	7%	2016
6. Appui en matériels agricoles semences maraichères et intrants agricoles.	Ngoudorom Léa Mala kouta Nguéléa Déguil 1,2,3 Tchouloumrom Kamkoura Kouloum Kindjiria, Woleirom, Tchingam	CCD, ST	19 500 000	7%	2018
7. Formation des producteurs en technique	Ngoudorom Léa		15 000 000	7%	2017

des défenses contre les destructeurs des cultures (éléphants et hippopotames).	Mala kouta Nguéléa Déguil 1,2,3 Tchouloumrom Kamkoura Kouloum Kindjiria, Woleirom, Tchingam				
8. création des pharmacies vétérinaires villageoises.	- Baga- sola - Nguélea	CCD, ST	60 000 000	7%	2018
9. sensibilisation des éleveurs sur l'importance de la vaccination du bétail.	Tout le canton	CCD, ST	10 000 000	7%	2016
10. formation des animateurs vétérinaires	Tout le canton	CCD, ST	10 000 000	7%	2017
11. construction des parcs de vaccination.	- Baga- sola - Nguélea	CCD, ST	38 000 000	7%	2018
12. sensibilisation des éleveurs au stockage des résidus des récoltes.	Tout le canton	CCD, ST	15 000 000	7%	2016
13. sensibilisation des pêcheurs sur l'importance d'être en groupement.	Baga sola Woleirom Broumtchouloum	CCD, ST	6 000 000	7%	2016
14. structurer et encadrer les pêcheurs.	Baga sola Woleirom Broumtchouloum	CCD, ST	5 000 000	7%	2017

15. appuyer les organisations de pêcheurs en matériels de pêche adéquate.	Baga sola Woleirom Broumtchouloum	CCD, ST	18 000 000	7%	2019
16. former les pêcheurs en techniques de conservation du poisson.	Baga sola Woleirom Broumtchouloum	CCD, ST	15 000 000	7%	2018
Total			569 750 000		

4.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

Titre du projet : Appui à la lutte contre la désertification et l'ensablement des villages	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Sensibilisation de la population contre le phénomène de la désertification et de l'ensablement.	Tout le canton	CCD Services Techniques et la grande muraille verte	12 000 000	5%	2016
2. création des pépinières villageoises	Nguelea Baga- sola Kalia Tchingam Koulikimé Beta Ndjoudou koura Ngolio Broum-tchouloum Katikitchiri Maya Kiri maya	CCD, ST et la grande muraille verte	36 000 000	5%	2016

3. Formation des pépiniéristes villageois	Nguelea Baga- sola Kalia Tchingam Koulkimé Betra Ndjoudou koura Ngolio Broum-tchouloum Katikitchiri Maya Kiri maya	CCD, ST et la grande muraille verte	6 000 000	5%	2017
4. Reboisement des zones menacées par la désertification	Nguelea Baga- sola Kalia Tchingam Koulkimé Betra Ndjoudou koura Ngolio Broum-tchouloum Katikitchiri Maya Kiri maya	CCD, ST et la grande muraille verte	96 000 000	5%	2018
5. Création des haies vives autour des polders et ouadis menacés	Mala kouta Koulokouta Koullom koura Kalarom Mar atcheirom	CCD, ST et la grande muraille verte	5 000 000	5%	2018
6. Sensibilisation des femmes à l'utilisation de foyers améliorés et l'utilisation d'autres sources d'énergie que le	Tout le canton	CCD, ST et la grande muraille verte	20 000 000	5%	2018

bois. exemple : épis de maïs, bouse de vache, noies de palmier doum.					
Total			175 000 000		

4.3. ECONOMIE

Titre du projet ; Renforcement des capacités des producteurs du canton par la structuration de leurs organisations pour une amélioration de leurs activités génératrices de revenus.	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Formation des producteurs en technique de conservation des produits locaux.	Tout le canton	CCD,	16 000 000	7%	2017
2. Structurer et former les commerçants	- Baga – sola - Nguelea	CCD,	5 000 000	7%	2017
3. Octroi des subventions dans le cadre des Activités Génératrices de Revenu	- Baga – sola - Nguelea	CCD,	40 000 000	7%	
4. dotation des groupements en matériels de transformation et de conservation.	Nguéléa Baga sola	CCD	24 000 000	7%	2018
Total			85 000 000		

4.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Titre du projet : Renforcement du système sanitaire du canton par la mise en place d'un dispositif de lutte contre les maladies endémiques, la pandémie du VIH/Sida et la réalisation des infrastructures hydrauliques pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable.	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. sensibilisation de la population sur la pandémie du VIH SIDA.	Tout le canton	CCD, COSAN	15 000 000	5%	2016
2. recruter et former les matrones et les relais communautaires	Nguelea Baga- sola Kalia Tchingam Koulikimé Betra Ndjoudou koura Ngolio Broum-tchouloum Katikitchiri Maya	CCD COSAN	14 400 000	5%	2017
3. sensibiliser les femmes sur la Consultation Prénatale (CPN) et la Consultation post	Tout le canton	CCD COSAN	14 000 000	5%	2016

Natale (CPON)						
4. sensibiliser la population sur la fréquentation des structures sanitaires	Tout le canton	CCD COSAN	12 000 000	5%	2016	
5. création de centre de santé	Ndjoudou	CCD COSAN	800 000	5%	2018	
6. construction et équipement des centres de santé	Ngolio Koulikimé Trotroy Maya Kalia Tchingam Ndjoudou	CCD, COSAN	252 000 000	5%	2017	
7. Construction d'un château d'eau avec le système photo voltaïque.	Nguelea	CCD, COSAN	50 000 000	5%	2018	
8. installation des forages manuels	Mbochorom 1,2 et3 Beta Boudou madou Ndoukoua Koromi Kodou Tchouloumirom Kolé Ngardourom Boudou Koroula Mbal Kalifié Kalifierom Mindow Yandirra	CCD	25 500 000	5%	2017	

	Gowi 1 et2 Watani Salia Boul wanda Kono Boullom Yirrom Arndjilo Mailo Mollom Fero Kallet Malla koura Malla Kouto Dol klai Dol ndjelou Kourkoullom Mar 1 Boyongo				
9. Construction d'un abattoir	Baga-sola Nguelea	CCD	80 000 000	5%	2018
10. vulgariser l'utilisation de l'eau de javel et du chlore pour lutter contre les maladies hydriques	Tout le canton	CCD	10 000 000	5%	2019
Total			473 700 000		

4.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

Titre du projet : Renforcement du système scolaire du canton par la formation des enseignants, la création des écoles communautaires et la sensibilisation des parents d'élèves a une prise de conscience	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. sensibilisation des parents pour la scolarisation des enfants.	Tout le canton	CDC/APE	10 000 000	5%	2016
2. appui a la scolarisation des filles par la sensibilisation des parents	Tout le canton	CDC/APE	8 000 000	5%	2016
3. formations des maîtres communautaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Trotroy - Mindeo - Watani - Ngoleo - Mar archirom - Louffou - Siya - Talla - Katikitchiri - Litrou - Maya - Ngali - Korom - Kiri maya - Margoum - Ira koura 	CDC/APE	70 000 000	5%	2017

	<ul style="list-style-type: none"> - Doulla kalali - Kalamina - Womeyrom - Bodou koura 				
4. appui a la création des écoles communautaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Kolléngouderom - Boudoukarawa - Douba - Ngouyakouye 	CDC/APE	700 000	5%	2018
5. construction et des équipements établissements scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Ngolio - Koulkimé - Bodou koura - Doulla kaladi - Ira koura - Ngali - Katikitchiri - Siya - Mar artchirom - watani 	CDC/APE	350 000 000	5%	2018
6. Création et d'un collège d'enseignement général	Nguelea	CDC/APE	50.000.000	5%	2019
7. création et construction des centres d'alphabétisation des adultes.	Baga-sola nguelea	CDC/APE	60 000 000	5%	2019
Total			548 700 000		

4.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

Titre du projet : Appui à la mise en place d'un système d'aide sociale performant pour l'accompagnement des couches vulnérables, l'autonomisation de la femme pour une prise en charge de la famille.	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Création d'un centre de formation en couture au profit des femmes	Nguelea Baga- sola	CCD APE	40 000 000	5%	2017
2. Sensibilisation des hommes sur les droits de la femme	Tout le canton	CCD	12 000 000	5%	2016
3. Appui à la scolarisation des filles et lutte contre le mariage précoce par la sensibilisation des parents et des leaders religieux.	Tout le canton	CCD APE	20 000 000	5%	2016
4. Appui aux femmes du canton dans le processus de développement en redynamisant les groupements féminins par la formation.	Tout le canton	CCD	16 000 000	5%	2017
5. Octroi des subventions aux organisations féminines dans les	Tout le canton	CCD	80 000 000	5%	2018

Activités Génératrices des Revenus. Exemple : moulin, machine à patte, etc.					
6. Appui à la création et à la construction d'un centre d'alphabétisation en faveur des femmes.	Baga-sola Nguelea	CCD	30 000 000	5%	2019
Total			198 000 000		

4.7. GOUVERNANCE-PAIX -SECURITE

Titre du projet : Accompagnement des leaders d'opinion dans la lutte contre l'extrémisme religieux, la conscientisation de la jeunesse et la prévention des conflits fonciers dans le canton	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. sensibilisation de la population sur les dangers des sectes religieuses.	Tout le canton	CCD	12 000 000	5%	2016
2. sensibilisation des jeunes sur les dangers de la drogue et de l'exode.	Tout le canton	CCD	9 000 000	5%	2016
3. former les membres des groupements sur la vie associative.	NYA KLAGADIBINO KIRAYE BILIN KLATOULOTOU DOULGAMAR KITAMAI FOUROH NAPAL SOLAOU	CCD	15 000 000	5%	2017
4. Former les membres des organisations en techniques de montage de projet.	NYA KLAGADIBINO KIRAYE BILIN KLATOULOTOU DOULGAMAR KITAMAI FOUROH NAPAL	CCD	10 000 000	5%	2017

	SOLAOU				
5. sensibilisation de la population sur la prévention et la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et conflits fonciers	Tout le canton	CCD	25 000 000	5%	2018
Total			71 000 000		
Total General			2 120 900 000		

V. MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS

Pour la réussite des actions inscrites dans ce PDL au profit des populations rurales, une stratégie de mise en œuvre sera mise sur place. Cette stratégie de mise en œuvre est basée sur la participation effective de toutes les communautés ainsi que toutes les ressources locales à mobiliser, à faire une large diffusion du PDL qui constitue un document de référence et de négociation de financement auprès des bailleurs. Étant impliqués dans le processus d'élaboration du PDL au départ, tous les acteurs locaux à savoir les autorités locales, les chefs traditionnels, les commissions thématiques, le comité cantonal de développement, le comité de suivi des activités, les animateurs locaux volontaires, les personnes ressources participeront aussi à sa mise en œuvre et au suivi-évaluation des actions.

5.1 MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le mécanisme de la mise en œuvre des actions est basé sur la méthode participative. Il sera assuré par les acteurs locaux, représentés par les comités de pilotage qui sont chargés de la mise en œuvre des actions tout en s'assurant que les objectifs fixés sont atteints au profit des bénéficiaires directs et indirects de l'action. Ces responsables en charge de la mise en œuvre feront régulièrement les rapports et rendront compte du niveau d'avancement des activités aux différents partenaires de l'action.

L'association de développement cantonal (ADC) organisera régulièrement ses réunions statutaires aux cours desquelles, les questions relatives à la mise en œuvre des actions dans le canton, à son organisation et son fonctionnement seront analysées et d'autres nouvelles orientations seront données à ces occasions.

De manière spécifique les différents acteurs de la mise en œuvre prendront toutes les dispositions pour se conformer aux règles et procédures de gestion des différents partenaires financiers.

L'équipe de pilotage tiendra compte des règles de passation de marché de service et des fournitures des matériels et équipements.

L'appropriation et la garantie des profits réels des bénéficiaires directs et indirects seront assurées par leur implication dans le mécanisme de la mise en œuvre.

Pour des raisons évidentes d'appropriation et selon le principe de base de la planification participative, ce sont les communautés elles-mêmes qui ont réalisé toute les étapes du processus de la planification avec l'appui de l'équipe du projet. Plusieurs priorités sont retenues et programmées par les représentants de la population.

Cependant, pour garantir un succès dans la réalisation des projets, la population s'engage elle-même à mobiliser les ressources nécessaires mais aussi à piloter tout le processus de leur mise en œuvre. C'est ce qui a conduit à la définition d'une stratégie de mise en œuvre des actions mais aussi d'un mécanisme de pilotage du processus.

5.2 STRATEGIE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME

5.2.1 La stratégie du pilotage

La stratégie fondamentale de pilotage du projet est participative et basée sur :

- La mobilisation des ressources humaines locales compétentes pour le renforcement des capacités techniques (formation) des promoteurs à assurer une meilleure mise

en œuvre des actions. Aussi pour la sensibilisation et la conscientisation de toutes les communautés dans le canton.

- La mobilisation des ressources locales (contribution de la population à la réalisation des actions prévues) en s'appuyant sur les atouts que regorge le canton.
- Le soutien et l'accompagnement aux initiatives locales de développement
- La promotion de compétences locales.

A cet effet, la population fonde la stratégie de mise en œuvre des actions autour de 02 points :

- La mobilisation des ressources propres ;
- La recherche des ressources financières additionnelles

– **5.2.1.1 Mobilisation des ressources locales**

- En interne, une collecte de fonds par village est systématique. Le CCD veillera à impliquer les chefs de village et chefs religieux pour faciliter la mobilisation de ces ressources.
- Une bonne communication doit s'établir entre population et le CCD pour informer sur ce qui est entrain d'être fait, afin de stimuler la mobilisation de la contrepartie financière communautaires. Le canton n'est pas couvert par une radio locale et pour cela le CCD devra entreprendre des campagnes de sensibilisation auprès du public concerné par l'intermédiaire des chefs coutumiers et religieux.
- Il serait également intéressant de mobiliser les fils et filles du canton de la diaspora pour la mise en œuvre. La participation de cette frange de la population a été maintes fois débattue lors des réunions de concertation car celle-ci a déjà pris l'habitude de le faire pour la réalisation de certains types de projets.

– **5.2.1.2 Mobilisation des ressources additionnelles externes**

- La communication autour du PDL est un bon moyen pour mobiliser les ressources en général, mais plus particulièrement les ressources financières pour la mise en œuvre des actions. A cet effet, le CCD pourra faire un résumé du PDL à envoyer aux différents partenaires, la mise sur Internet par les membres de la diaspora résidant à N'Djaména, etc.
- Les acteurs locaux ont une méconnaissance des bailleurs de fonds potentiels intervenant au Tchad. Ce qui a conduit à l'établissement d'un répertoire non exhaustif de bailleurs susceptible d'orienter le CCD et les CIVD dans la recherche de financements additionnels. Ceci est d'autant plus que nécessaire qu'il pourra les aider à s'informer sur les procédures de chaque bailleur (conditions d'attribution de subventions, les thèmes prioritaires, les modalités de soumission de projet...).
- Au niveau régional, les réunions du CRA constitue un cadre idéal pour la diffusion du PDL. Le CCD devra profiter de cette rencontre qui regroupe tous les intervenants qui opèrent dans la région pour mieux faire connaître son document de négociation pour le développement.

- Au-delà de ces rencontres, les cadres et intellectuels du département, les hommes politiques et autres bonne volonté devront organiser des rencontres régionales et/ou nationales pour attirer les éventuels bailleurs de fonds et de l'Etat.

- **5.2.2 La stratégie de suivi**

- Le suivi-évaluation des activités du plan de développement local se fait à deux niveaux :

- **5.2.2.1 Niveau interne :**

- Il sera assuré par les promoteurs et les comités de pilotage d'une part et l'ADC, les services techniques de l'État d'autre part. Tous feront régulièrement le suivi-évaluation des activités et rencontreront les différents bénéficiaires à cet effet. Ils utiliseront les outils préalablement établis pour collecter les informations qui seront traitées et analysées et produiront des rapports. Les bénéficiaires seront associés dans ce travail pour leur permettre de mesurer les indicateurs d'accomplissement des actions.

- **5.2.2.2 Niveau externe**

- Les partenaires financiers et techniques de l'action feront également les suivis périodiques et s'assureront de la bonne mise en œuvre du projet et de l'atteinte de ses objectifs. Les visites de suivi seront considérées comme des occasions de renforcement de capacité des acteurs locaux en matière de gestion et de suivi-évaluation des projets.

- **5.3. Rapportage**

- Tous les suivis au niveau interne qu'externe seront sanctionnés par des rapports qui seront communiqués à tous les acteurs concernés du système.

- **5.4 Stratégie de pilotage et de suivi du programme**

Le CCD et les CIVD sont des structures mises en place au cours du processus de la planification car il faut savoir que le niveau de structuration de la population était, jusque là très faible. Le renforcement des capacités de ces structures constitue l'un des leviers sur lesquels la réussite du pilotage de la mise en œuvre des actions peut être assurée.

Ce renforcement des capacités portera aussi bien sur les aspects techniques qu'organisationnel afin de permettre à ces structures d'être outillés. Il s'agit particulièrement d'un renforcement des capacités en :

- montage de microprojets ;
- programmation et de suivi-évaluation des actions ;
- maîtrise d'ouvrage ;
- comptabilité simplifiée ;
- gouvernance

Le planning annuel élaboré sur la base du plan d'action du PDL va servir de tableau de bord au CCD. Celui-ci doit indiquer clairement les priorités retenues sur la durée du plan ainsi que les coûts estimatifs. Cet outil devra permettre de déterminer les échéanciers de mobilisation des ressources financières nécessaires pour entreprendre les actions programmées.

Le CCD va se doter d'un outil simplifié de suivi et d'auto évaluation de la mise en œuvre du PDL. Cet outil de suivi et d'autoévaluation tiré du plan annuel de travail doit permettre de suivre l'exécution du PDL : apprécier le niveau de réalisation des actions, les difficultés rencontrées

5.3 PLANNING ANNUEL DE TRAVAIL

5.3 PLANNING ANNUEL DE TRAVAIL/ 2016

Domaine : Agriculture, Élevage, Pêche	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Sensibilisation des producteurs à l'exploitation des ouadis et polders												
formation des producteurs sur les techniques culturales												
Formation des producteurs en techniques de lutte contre l'ensablement des ouadis et polders aménagés												
sensibilisation des éleveurs sur l'importance des la vaccination du bétail												
sensibilisation des éleveurs au stockage des résidus des récoltes.												
sensibilisation des pêcheurs sur l'importance d'être en groupement.												
Domaine : Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme												
Sensibiliser la population contre le phénomène de la désertification et de l'ensablement												
création des pépinières villageoises												
Domaine : Santé-Eau potable-Assainissement												
Sensibilisation de la population sur la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA												

sensibiliser la population sur la fréquentation des structures sanitaires												
sensibiliser les femmes sur la Consultation Prénatale (CPN) et la Consultation post Natale (CPON)												
Domaine : Éducation-Jeunesse-Culture-Sport												
Sensibilisation des parents pour la scolarisation des enfants												
Appui à la scolarisation des filles par la sensibilisation des parents.												
Domaine : Affaires sociales-Genre												
Appui à la scolarisation des filles et lutte contre le mariage précoce par la sensibilisation des parents et des leaders religieux												
Sensibilisation des hommes sur les droits de la femme												
Domaine : Gouvernance-Paix -Sécurité												
Sensibilisation de la population sur le danger des sectes religieuses												
sensibilisation des jeunes sur les dangers de la drogue et de l'exode.												

Planning annuel de travail / 2017

Domaine : Agriculture, Élevage, Pêche	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois s5	Mois 6	Mois s7	Mois 8	Mois s9	Mois s10	Mois s11	Mois s12
Aménagement et mise en valeur des ouadis.												
Réhabilitation de barrage hydro agricole de kindjiria												

Formation des producteurs en technique des défenses contre les destructeurs des cultures (éléphants et hippopotames).													
formation des animateurs vétérinaires													
structurer et encadrer les pêcheurs.													
Domaine : Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme													
Formation des pépiniéristes villageois													
Domaine : Économie													
Formation des producteurs en technique de conservation des produits locaux													
Structurer et former les commerçants													
Domaine : Santé-Eau potable-Assainissement													
recruter et former les matrones et les relais communautaires													
construction et équipement des centres de santé													
installation des forages manuels													
Domaine : éducation culture jeunesse et sport													
formations des maîtres communautaires.													
Domaine : Affaires sociales-Genre													
Appui aux femmes du canton dans le processus de développement en redynamisant les groupements féminins par la formation.													
Création d'un centre de formation en couture au profit des femmes													

Planning annuel de travail 2018

Domaine : Agriculture, Élevage, Pêche	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Appui en matériels agricoles semences maraichères et intrants agricoles.												
création des pharmacies vétérinaires villageoises.												
construction des parcs de vaccination.												
former les pêcheurs en techniques de conservation du poisson.												
Domaine : Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme												
Reboisement des zones menacées par la désertification												
Création des haies vives autour des polders et ouadis menacés												
Sensibilisation des femmes à l'utilisation de foyers améliorés et l'utilisation d'autres sources d'énergie que le bois. exemple : épis de maïs, bouse de vache, noix de palmier doum.												
Domaine : Économie												
dotation des groupements en matériels de transformation et de conservation												
Domaine : Santé-Eau potable-Assainissement												
création de centre de santé												
Construction d'un château d'eau avec le système photo voltaïque.												
Construction d'un abattoir												
Domaine : Éducation-Jeunesse-Culture-												

Sport												
appui a la création des écoles communautaires.												
construction et équipement des établissements scolaires.												
Domaine : Affaire sociale et genre												
Octroi des subventions aux organisations féminines dans les Activités Génératrices des Revenus. Exemple : moulin, machine à patte, etc.												
Domaine : Gouvernance-Sécurité-Paix												
sensibilisation de la population sur la prévention et la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et conflits fonciers												

Planning annuel de travail / 2019

Domaine : Agriculture, Élevage, Pêche	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
appuyer les organisations de pêcheurs en matériels de pêche adéquate.												
Domaine : Santé-Eau potable-Assainissement												
vulgariser l'utilisation de l'eau de javel et du chlore pour lutter contre les maladies hydriques												
Domaine : Éducation-Jeunesse-Culture-Sport												
Création et construction d'un collège d'enseignement général												
création et construction des centres d'alphabétisation des adultes.												
Domaine : Affaires sociales-Genre												

Appui à la création et à la construction d'un centre d'alphabétisation en faveur des femmes														
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RECAPITULATIF DU COUT DE PDL

DOMAINES	COUT
Agriculture, Élevage, Pêche	569 750 000
Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	175 000 000
Économie	85 000 000
Santé-Eau potable-Assainissement	473 700 000
	000
Éducation-Jeunesse-Culture-Sport	548 700 000
Affaires sociales-Genre	198 000 000
Gouvernance-Paix –Sécurité	71 000 000
TOTAL	2 120 900 000

CONCLUSION

Etant parmi les cantons les moins assistés par les institutions de développement notamment les ONG de développement, les services paraétatiques tels que la SODELAC pour ne citer que ces quelques exemples, le canton Nguéléa reste un des cantons du département de Mamdi à ne pas bénéficier des interventions spécifiques. C'est dans le souci de combler ce manque que ce projet d'accompagnement des organisations de la société civile, des comités cantonaux de développement et de la population rurale à la planification locale dans le département de Mamdi est accordé au même titre que 5 autres cantons du département.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont l'amélioration des conditions de vie de la population, la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification, la contribution à la réduction de l'extrême pauvreté, la contribution à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Le développement local peut être défini comme l'amélioration des conditions de vie de la population d'une localité donnée en harmonie avec son environnement, en fonction de ses aspirations et les moyens dont elle dispose pour arriver à cette fin.

Le PDL est un document de négociation de financements conformément aux principes de la décentralisation et de la bonne gouvernance. Son but est de définir une vision du développement cantonal à court et moyen terme sur la base d'un bilan diagnostic et des propositions de solutions et d'actions qui sont programmées de manière participative.

Le présent PDL qui est un document élaboré par la population du canton Nguéléa est le résultat d'une longue démarche et de concertations itératives. Ces concertations sont entre autres les ateliers de sensibilisation, de mise en place des structures locales telles que le comité local de suivi, les animateurs locaux volontaires, le comité cantonal de développement, les commissions thématiques, les comités inter villageois de développement.

Tous ces ateliers ont été réalisés avec la participation de toutes les couches sociales du canton en particuliers les femmes, les hommes, les jeunes, sans oublier les catégories socioprofessionnelles à savoir les agriculteurs, les éleveurs, les commerçants, les artisans, etc. Ce processus a permis l'obtention de ce document de référence pour le développement du canton.

Le plan de développement du canton Nguéléa a été élaboré selon une approche participative en plusieurs étapes allant de la prise de contact avec les autorités administratives et cantonales, à la validation du document en passant par les ateliers cantonaux d'information et de sensibilisation, le diagnostic participatif, la formulation des idées de projets en commission thématique et la priorisation des projets dans la durée du PDL.

Les idées des projets sont d'abord réparties en sept (7) domaines principaux de développement à savoir Agriculture/Élevage/Pêche, Environnement et Gestion de Ressources Naturelles, Économie, Santé eau potable assainissement, Éducation et Jeunesse/Culture/Sport, Affaires Sociales et Genre et la gouvernance-paix-sécurité.

Il ressort de ces différents domaines des idées de projets dont les coûts sont évalués à deux milliard cent vingt millions neuf cent mille (**2 120 900 000**) francs CFA. La population est sensibilisée à mobiliser les ressources en interne pour la réalisation des différents projets. Sa contribution est évaluée à cent vingt sept millions deux cent cinquante quatre mille (**127 254 000**) francs CFA. Cette participation locale est étalée sur la durée de vie de ce PDL.

La recherche de financement pour la réalisation des actions inscrites dans ce PDL relève d'abord de la part des porteurs des actions à mobiliser l'apport local. La recherche des fonds additionnels par l'ADC auprès des bailleurs nationaux et internationaux s'impose dans la mesure où ces différents projets doivent voir le jour dans les quatre années qui suivent la validation de ce document

ANNEXES

*Copie de la lettre de demande d'appui transmise,
Calendrier du processus de concertation, dates, contenu,
Personnes ressources contactées,
Membres du Comité de Développement Cantonal,
Noms des animateurs locaux,
Liste des Membres des commissions thématiques (CT)
Calendrier de travail des CT
Rapport des travaux des commissions thématiques
Listes des participants aux ateliers cantonaux (hommes/femmes)*